



COMPTE RENDU DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE CHARGE DE L'EXAMEN DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION POUR LA LUTTE CONTRE LA DESERTIFICATION: 11-22 NOVEMBRE 2002

La première réunion du Comité chargé de la Mise en Œuvre de la Convention (CRIC-1) s'est ouverte le lundi 11 novembre 2002, au siège de l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), à Rome, en Italie. Rappelons que le CRIC avait été établi par la cinquième Conférence des Parties (CdP), en octobre 2001, pour procéder à l'examen et à l'évaluation de la mise en application de la Convention.

Après les déclarations d'ouverture et l'adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation, les délégués devaient entamer l'examen de la mise en œuvre de la CCD, en vertu des alinéas 2 (a) et (b) de l'Article 22 (Conférence des Parties) et de l'Article 26 (communication des données). La première semaine, les délégués devaient entendre des exposés d'études de cas présentés par les cinq régions de la CCD et portant sur sept sujets thématiques, à savoir: les processus participatifs impliquant la société civile, les organisations non gouvernementales (ONG) et les organisations communautaires de base (OCB); les cadres ou les arrangements législatifs et institutionnels; les liens et les synergies avec d'autres conventions environnementales et, le cas échéant, avec les stratégies nationales de développement; les mesures visant à la réhabilitation des sols dégradés; le suivi et l'évaluation de la sécheresse et de la désertification; les systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des effets de la sécheresse; l'accès des pays touchés, Parties, en particulier, des pays en développement touchés, Parties, aux technologies appropriées, à l'information et au savoir-faire; et, la mobilisation et la coordination des ressources, tant nationales qu'internationales, y compris la conclusion d'accords de partenariat.

NDLR: Le compte rendu des travaux de la première semaine de la CRIC-1 est disponible sur l'Internet, au <http://www.iisd.ca/linkages/desert/cric1/>

Au cours de la deuxième semaine, les délégués près de la CRIC-1 se sont réunis pour tirer les conclusions et pour mener un dialogue interactif autour des leçons apprises et faire des recommandations aux régions Afrique, Asie, Amérique Latine et Caraïbes et aux régions Méditerranée du Nord et Europe Centrale et de l'Est et Autres Parties touchées. Mercredi 20 novembre, un Dialogue Interactif Global s'est tenu, suivi par des déclarations adressées à la plénière. Le jeudi 21 novembre, les délégués se sont réunis en comité de rédaction, de composition non-limité, pour négocier les "conclusions et les recommandations concrètes

concernant les étapes à suivre de la mise en œuvre de la CCD." La dernière séance plénière s'est déroulée le vendredi 22 novembre et a été consacrée à l'adoption du programme de travail de la deuxième session du Comité chargé de la Mise en Œuvre de la Convention et du rapport établi par le Comité à l'adresse de la Conférence des Parties, y compris les conclusions et les recommandations (ICCD/CRIC(1)/L.1). Les recommandations du CRIC seront transmises à la sixième session de la CdP, prévue en septembre 2003.

BREF HISTORIQUE DE LA CCD

La Convention sur la Lutte Contre la Désertification fut adoptée le 17 juin 1994 et ouverte à la signature en octobre de la même année à Paris. Elle entraine en vigueur le 26 décembre 1996. La Convention reconnaît: les aspects physiques, biologiques et socio-économiques de la désertification; l'importance de la réorientation du transfert technologique de manière à le rendre plus adapté à la demande; et l'implication des populations locales. L'élément central de la CCD est le développement de programmes d'action nationaux, sous régionaux et régionaux (respectivement, les PAN, les PASR et les PAR) par les gouvernements nationaux, en coopération avec les pourvoyeurs de fonds, les populations locales et les ONG. La Convention compte actuellement 184 Parties signataires.

LA NEGOCIATION DE LA CONVENTION: En 1992, l'Assemblée Générale de l'ONU, comme requis par la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUED), adopta la Résolution 47/188 qui appelait à l'établissement d'un Comité de Négociation Intergouvernemental pour l'élaboration d'une Convention Internationale sur la Lutte Contre la Désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, particulièrement en Afrique (CNID). Entre mai 1993 et juin 1994, le CNID se réunit à cinq reprises durant lesquelles les délégués élaborèrent une Convention assortie de quatre Annexes Régionales pour l'Afrique, l'Asie, l'Amérique Latine et les Caraïbes, et la région Nord Méditerranée. Une cinquième annexe, pour l'Europe Centrale et de l'Est, fut élaborée et adoptée au cours de la CdP-4 en décembre 2000.

LA PERIODE INTERIMAIRE: En attendant l'entrée en vigueur de la CCD, le CNID devait se réunir à 6 reprises entre janvier 1995 et août 1997 pour entendre les rapports d'avancement de l'action d'urgence menée en Afrique et des mesures intérimaires entreprises dans les autres régions, et pour engager les préparatifs de la CdP-1. Les préparatifs incluent la discussion de sujets tels que le programme et budget du Secrétariat, les fonctions du Mécanisme Mondial et les arrangements administratifs qui s'y rapportent, et l'établissement de la CST. En dépit des progrès considérables réalisés, en particulier dans le domaine de la coopération scientifique et technique, certaines questions importantes, comme celles

Ce numéro du Bulletin des Négociations de la Terre © enb@iisd.org a été rédigé par Nienke Beintema <nbeintema@planet.nl>, Richard Sherman <rsherman@icon.co.za> et Hugh Wilkins <hugh@iisd.org>. Editrice en Chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Version Française: Mongi Gadhoom: <mongi@iisd.org>. Directeur du Service Information: Langston James Goree VI <kimo@iisd.org>. Directrice des opérations: Marcela Rojo <marcela@iisd.org>. Assistant en Ligne: Diego Noguera <diego@iisd.org>. Les principaux bailleurs de fonds du Bulletin sont: Le Ministère Néerlandais des affaires Etrangères, le Gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), les Etats-Unis (à travers l'USAID), l'Agence Suisse de l'Environnement, des Forêts et du Paysage (SAEFL), le Royaume-Uni (à travers le DFID, la Commission Européenne (DG-ENV), le Ministère Danois des Affaires Etrangères et le Gouvernement Allemand (à travers les Ministères de l'Environnement (BMU) et de la Coopération pour le Développement (BMZ). Un soutien général a été accordé au Bulletin, au titre de l'exercice 2002, par: les Ministères Finlandais des Affaires Etrangères et de l'Environnement, le Gouvernement Australien, les Ministères Suédois de l'Environnement et des Affaires Etrangères, le Ministère Néo-Zélandais des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, les Ministères Norvégiens de l'Environnement et des Affaires Etrangères, Swan International et les Ministères Nippon de l'Environnement (à travers l'IGES) et de l'Energie, du Commerce et de l'Industrie (à travers le GISPRI). La version Française est financée par le Ministère Français des Affaires Etrangères. Le Bulletin est joignable à enb@iisd.org et par tel: +1-212-644-0204; fax: +1-212-644-0206. L'IIDD peut être contacté par <info@iisd.ca> et par courrier au 161, Portage Avenue East, 6th Floor, Winnipeg, Manitoba R3B 0Y4, Canada. Les opinions exprimées dans le Bulletin appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du Bulletin peuvent être utilisés uniquement dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Les versions électroniques du Bulletin sont diffusées par courriel et sont disponibles à travers le serveur WWW Linkages à: <http://www.iisd.ca/linkages/>.



concernant la taille et la composition du Bureau de la CdP, les institutions hôtes et certaines fonctions du Mécanisme Mondial, n'étaient toujours pas résolues.

La CdP-1: La Première Conférence des Parties (CdP-1) de la CCD se réunit à Rome, en Italie, du 29 septembre au 10 octobre 1997. Le CST devait tenir simultanément sa première session les 2 et 3 octobre. Les ordres du jour de la CdP-1 et du CST-1 portèrent principalement sur les questions d'organisation. Les délégués choisirent Bonn, Allemagne, comme résidence du Secrétariat Permanent, et le Fonds International pour le Développement Agricole (FIDA) comme l'organisation devant administrer le Mécanisme Mondial. Sur recommandation du CST, la CdP établit un groupe spécial pour la supervision de la continuation du processus d'évaluation des repères et indicateurs et décida de charger le CST-2 d'examiner les liens entre les connaissances traditionnelles et la technologie moderne. Une réunion Plénière fut consacrée au dialogue entre les ONG et les délégués. Ces derniers devaient par la suite adopter une proposition appelant à consacrer des réunions Plénières, au cours des CdP à venir, au dialogue avec les ONG.

La CdP-2: La Seconde Conférence des Parties (CdP-2) se réunit à Dakar, au Sénégal, du 30 novembre au 11 décembre 1998. Le CST se réunit en parallèle à la CdP du 1^{er} au 4 décembre. Les délégués y approuvèrent les dispositions relatives aux liens institutionnels entre la Convention et le Secrétariat de l'ONU et à l'Accord concernant le Siège, conclu avec le gouvernement allemand. Le Secrétariat s'installa en Allemagne début 1999. La CdP approuva également les ajustements apportés à son budget et adopta les règles de procédures en suspens concernant les membres du Bureau, mais garda entre crochets le libellé concernant le vote majoritaire en l'absence de consensus. Les pays d'Europe Centrale et de l'Est furent invités à soumettre à la CdP-3 un projet d'annexe de mise en œuvre régionale. Le CST établit un groupe spécial pour le suivi de ses débats sur les liens entre les connaissances traditionnelles et modernes. Les délégués abordèrent les décisions concernant la stratégie à moyen terme du Secrétariat, l'adoption du Mémoire d'Entente conclu entre la CdP et le FIDA concernant le Mécanisme Mondial, et la proposition du G-77/Chine appelant à l'établissement d'un Comité sur l'Évaluation de la Mise en Œuvre de la Convention (CRIC).

La CdP-3: Les Parties se réunirent pour la CdP-3 à Recife, Brésil, du 15 au 26 novembre 1999. Le CST se tint du 16 au 19 novembre 1999. La CdP décida d'établir un groupe de travail ad hoc pour évaluer les rapports sur les programmes d'action nationaux, sous-régionaux et régionaux, en vue de tirer des conclusions et de proposer des recommandations concrètes sur les futures étapes dans la mise en œuvre de la Convention. Les délégués s'accordèrent également pour continuer les consultations sur le projet de texte de l'annexe de mise en œuvre régionale additionnelle, en vue d'adoption à la CdP-4. Ils notèrent la nécessité d'une déclaration sur les engagements d'amélioration de la mise en œuvre des obligations de la Convention et décidèrent d'appeler à des propositions pour la formulation d'une telle déclaration, pour considération et adoption à la CdP-4. La CdP désigna un panel ad hoc sur le savoir traditionnel et un autre sur les systèmes de prévention précoce. Les délégués décidèrent d'examiner encore la stratégie opérationnelle du Mécanisme Mondial à la CdP-4.

La CdP-4: Les Parties se réunirent du 11 au 22 décembre 2000, à Bonn, en Allemagne. Le CST se réunit en tandem avec la CdP du 12 au 15 décembre. Nombre de participants devaient quitter la Conférence regrettant les occasions manquées et imputant la faute au temps perdu à essayer de résoudre les obstacles d'ordre procédural qui ont entravé la progression sur les questions de fond ayant trait à l'évaluation de l'état d'avancement de la mise en application de la CCD, mais la conférence n'en a pas moins accompli des réalisations notables, telles que: l'adoption de la cinquième annexe régionale consacrée à la région Europe Centrale et de l'Est, le démarrage des travaux du groupe de travail spécial chargé de l'évaluation de la mise en application de la CCD, l'initiation de l'examen des modalités devant encadrer l'établissement de la commission chargée de la revue de la mise en application de la Convention

(CRIC), la soumission des propositions concernant l'amélioration du travail de la CST, et l'adoption de la décision concernant l'initiative du Conseil du Fonds Mondial pour l'Environnement (FEM) concernant l'exploration des meilleures options offertes au FEM pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD.

LA CdP- 5: La CdP-5 se réunit du 1^{er} au 13 octobre 2001, à Genève, en Suisse, et la CST se réunit en parallèle, du 2 au 5 octobre. La CdP se focalisa alors sur l'établissement des modalités de travail pour les deux années d'intervalle qui nous séparent de la prochaine CdP, prévue en 2003. Des avancées furent enregistrées dans nombre de domaines et portèrent notamment sur l'établissement du CRIC, la détermination des modalités devant encadrer l'amélioration de l'efficacité et de l'efficience de la CST, et le renforcement de la plate-forme financière de la CCD, suite au soutien vigoureux apporté au FEM dans sa proposition de désigner la dégradation des terres parmi les pôles de focalisation de ses financements.

Les conférences préparatoires régionales de la CRIC-1: Des conférences préparatoires régionales de la CRIC-1 se déroulèrent: du 8 au 12 juillet, à Damas, en Syrie, pour la région asiatique, et du 15 au 19 juillet, à Windhoek, en Namibie, pour la région africaine. La réunion régionale pour la Méditerranée du Nord et pour l'Europe Centrale et de l'Est et autres pays touchés Parties, se tint à Genève, en Suisse, du 23 au 26 juillet. La réunion régionale pour l'Amérique Latine et les Caraïbes eut lieu du 29 juillet au 1^{er} août, à Bridgetown, à la Barbade. Ces réunions procédèrent à l'examen de la mise en œuvre de la CCD au niveau des pays, examen qui devait porter notamment sur le processus participatif, et considéra l'expérience acquise et les résultats accomplis dans l'élaboration et la mise en application des programmes d'action. Les procès-verbaux de ces réunions apportèrent, à la CRIC-1, des contributions à travers, notamment, les conclusions et les recommandations dégagées du niveau régional.

COMPTE RENDU DE LA DEUXIEME SEMAINE DE LA CRIC-1

LUNDI 18 NOVEMBRE 2002

LA SESSION CONCLUSIVE CONSACREE A LA REGION AFRICAINE ET AU DIALOGUE INTERACTIF SUR LES LEÇONS APPRISES ET LES RECOMMANDATIONS QUI S'Y RAPPORTENT: ouvrant la séance conclusive consacrée à l'Afrique, le Président du CRIC, Rogatien Biaoou (Bénin), évoqua l'engagement des pays africains en faveur du processus de la CCD et donna un aperçu sur les réalisations accomplies aux niveaux national, sous-régional et régional, en matière d'adoption de plans d'action. Mettant en exergue les résultats du SMDD et de la Deuxième Assemblée du FEM, comme autant d'éléments de l'orientation qui doit être suivie, l'orateur indiqua que le point focal de la mise en œuvre de la CCD doit porter sur la prise d'actions. Bettina Horstmann (du Secrétariat de la CCD) présenta une synthèse des études de cas soumises dans le cadre de l'évaluation thématique, mettant en relief les conclusions tirées des présentations de la semaine écoulée. Au sujet de la question des processus participatifs, l'oratrice nota la nécessité de prévoir des mesures d'encouragement pour la promotion d'une participation continue des populations locales, d'une implication accrue des scientifiques et du secteur privé, et pour permettre de tirer profit des processus de décentralisation. Au sujet de la question des cadres législatifs et institutionnels, elle mit en avant les recommandations suivantes: fournir des Organes de Coordinations Nationaux (OCN) disposant de moyens adéquats pour l'accomplissement de leur missions; renforcer les capacités des correspondants de la CCD; harmoniser les cadres juridiques existants; et mettre en application les régulations de manière effective.

Au sujet de la question des liens et des synergies avec les conventions environnementales et les stratégies de développement nationales, elle souligna le besoin: de renforcer les capacités au niveau local; d'améliorer les synergies dans la mise en œuvre des AEM au niveau local; et d'intégrer le processus de mise en œuvre



de la CCD dans les stratégies de développement nationales. Au sujet des mesures de réhabilitation des sols dégradés, elle souligna la nécessité de compiler les cas de réussite et les meilleures pratiques, et d'intégrer dans les PAN, l'ensemble des mesures prises.

Au sujet de la question de suivi et d'évaluation, l'oratrice mit en relief les mesures visant : à tenir compte des données disponibles, dans les processus de planification socioéconomiques; à prendre en considération les dispositions prises dans le cadre des divers AEM, dans la mise en place des systèmes d'information environnementale; et à déterminer les voix et moyens d'assurer un meilleur suivi des recommandations de la CST. Au sujet de la question de l'accès aux technologies, à l'information et au savoir-faire, elle évoqua la nécessité : de capitaliser les savoirs traditionnels; d'accroître les échanges d'expériences; et de combiner les connaissances modernes et celles traditionnelles. Au sujet de la mobilisation et de la coordination des ressources, elle souligna l'impératif : d'impliquer les ministères des finances dans le processus de conclusion des accords de partenariat; d'entreprendre des concertations participatives avec les partenaires nationaux et internationaux; et d'augmenter les allocations budgétaires nationales.

Shirley Bethune (Namibie) passa en revue les conclusions de la réunion régionale africaine, tenue à Windhoek, en Namibie, du 15 au 19 juillet. Elle donna un aperçu sur les objectifs de la CCD en Afrique, présenta une synthèse des rapports soumis par les parties prenantes africaines, et donna lecture aux recommandations générales dégagées par la réunion et portant, notamment, sur la nécessité : d'améliorer l'efficacité des organes de coordination au niveau national; de renforcer les synergies entre les AEM; d'améliorer la dissémination de l'information concernant les opportunités offertes pour la mobilisation des ressources disponibles; et d'améliorer les concertations internes autour des accords de partenariat. Elle mit également en relief, des recommandations appelant à un suivi et à l'établissement de rapports, à l'amélioration de la mise en œuvre et à l'identification des actions devant être menées au niveau mondial.

Muftah Unis (Organisation Africaine de Cartographie et de Télédétection) introduisit les activités inscrites dans le cadre du lancement du quatrième Réseau Africain de Programmation Technique (RPT-4) en matière de télédétection. L'orateur expliqua les objectifs du RPT dans la facilitation d'une action de suivi et d'évaluation cohérente, à travers le renforcement des capacités des partenaires. Il parla également de la composition du réseau et du caractère qu'il revêtait, de la mise en place de centres d'excellence et de la création d'un site web visant à aider les locaux à accéder à ces sujets et à leur compréhension.

Gogo Macina (Sénégal) parla des questions de désertification relevant de la composante environnementale de NEPAD. L'oratrice passa en revue les objectifs et les priorités de NEPAD, mit en exergue son programme de lutte contre la dégradation des sols et contre la désertification, ainsi que les actions entreprises dans ce contexte.

Dans son exposé sur le thème de la voie ouverte pour les ONG africaines, Abou Bamba (Réseau pour l'Environnement et le Développement Durable en Afrique) décrit nombre de mesures prises pour le renforcement du rôle des ONG et des organisations de la société civile dans la mise en œuvre de la CCD. Il souligna leur rôle dans l'exécution des projets, la collaboration établie avec les gouvernements, le travail accompli en matière de défense et de renforcement des capacités. Au sujet de NEPAD, il suggéra que le Mécanisme Mondial (MM) apporte son assistance dans la mise en place d'une initiative ONG, et appela à l'élaboration des indicateurs nécessaires à la mesure de la mise en œuvre de la CCD dans la région.

Avant l'ouverture du débat général, le Président du CRIC, Biao, requit des représentants du MM de la région africaine, de donner un aperçu sur leurs activités et de parler de la situation de la mobilisation des ressources en faveur des pays africains touchés Parties. Khalida Bourar (MM) parla des activités menées par le MM dans le cadre de la détermination des aspects clés devant être pris en compte dans les PAN et dans l'instauration des environne-

ments favorables à la mise en œuvre en Afrique du Nord. Elle nota que la stratégie du MM se fondait sur le principe de subsidiarité et sur l'implication et la coopération étroite avec l'ensemble des parties prenantes. Mettant en relief les mesures prises jusqu'ici, elle indiqua que les activités étaient axées sur : la concertation entre les partenaires nationaux et étrangers, pour la mise en œuvre des PAN; l'intégration des PAN dans les cadres du développement stratégique; le renforcement du rôle de la société civile; le traitement de la durabilité des PAN; et l'identification des synergies entre les conventions environnementales. Abordant la question des leçons apprises, elle souligna la valeur des activités d'habilitation, du travail de conscientisation, du développement d'une compréhension commune des PAN, des partenariats et de la transparence des dialogues autour de la mobilisation des ressources.

Kwame Awere (MM) mit en relief le soutien apporté par le MM pour le renforcement des partenariats, l'intégration des PAN dans les stratégies de développement et les budgets nationaux, et pour le renforcement de l'implication de la société civile dans les sous-régions Est et Sud de l'Afrique. Il parla d'une série d'ateliers consultatifs organisés avec les gouvernements, la société civile et les parlementaires, et du dispositif sous-régional mis en place pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD dans la sous-région sud-africaine. L'orateur signala également que le MM était en train d'agir de manière conforme aux programmes déterminés par les Etats membres des différentes régions, précisant toutefois que des mesures de réponses plus appropriées étaient nécessaires dans les pays émergents de remous civils, tels que la République Démocratique du Congo ou la Somalie, ou encore les pays où le soutien apporté par les donateurs est actuellement faible, tels que le Zimbabwe.

Michel Kouada (MM) évoqua le soutien direct apporté par le MM à l'élaboration des PAN et donna un aperçu sur la coopération mise en place avec les institutions intergouvernementales et sous-régionales pour l'élaboration du Programme d'Action Sous-régional (PASR) en Afrique Centrale et de l'Ouest. Il mentionna les activités en cours au Mali, au Sénégal, au

Burkina Faso et en Mauritanie, pour la mobilisation des ressources pour la mise en œuvre des PAN, notant l'élaboration des cadres nationaux régissant le partenariat, et l'organisation de tables rondes avec les bailleurs de fonds.

Au cours du débat qui suivit, les délégués soulevèrent un certain nombre de points portant entre autres sur :

- l'amélioration des mécanismes consultatifs au niveau national;
- l'apprentissage et l'application des enseignements tirés des processus consultatifs d'autres pays;
- le renforcement des capacités en matière d'accès aux financements du FEM, de conception de projets éligibles auprès du FEM et d'élaboration de projets d'investissement complémentaires aux financements marginaux du FEM;
- la coopération dans les mesures d'évaluation conjointes et dans l'élaboration des profils des pays;
- le soutien de l'implication des ONG, le renforcement des capacités, l'utilisation du savoir traditionnel et le traitement des rôles des femmes et des jeunes;
- l'élaboration d'indicateurs efficaces pour la mesure des progrès réalisés dans la participation du public;
- l'élaboration et l'évaluation d'activités pilotes dans le domaine de l'encouragement et du découragement;
- le traitement du problème de l'absence de mécanismes de coordination au niveau national;
- la focalisation sur les cadres juridiques, au niveau national;
- le renforcement des capacités de la Commission Scientifique et Technologique (CST) dans le domaine de la justification des affectations de ressources;
- l'octroi d'une priorité à la lutte contre la désertification, au sein des ministères des finances nationaux;
- l'évitement du double emploi entre les activités de mobilisation des ressources menées par le Secrétariat de la CDD et celles menées par le MM;
- l'évaluation du mandat du MM, à la CdP-6;
- l'utilisation plus efficace des recommandations de la CST;
- la définition de l'évaluation du travail de la CST, à la CdP-6;



- l'intégration d'évaluations d'experts techniques dans les travaux du CRIC;
- le traitement du rôle des experts de la société civile dans la CST;
- l'encouragement du recours à des sources diversifiées d'énergie renouvelable; et
- l'élaboration d'indicateurs socio-économiques.

LA SESSION CONCLUSIVE CONSACREE A LA REGION ASIATIQUE ET AU DIALOGUE INTERACTIF SUR LES LEÇONS APPRISES ET LES RECOMMANDATIONS QUI S'Y RAPPORTENT: Après une brève introduction de la séance conclusive de la région asiatique, par Rezaul Karim (du Secrétariat de la CCD), Khaled Al Shara'a (Syrie) présenta les conclusions tirées de la réunion régionale asiatique, tenue à Damas, en Syrie, du 9 au 12 juillet 2002. Faisant état des succès importants réalisés dans la région et de l'émergence de recommandations utiles dégagées par la réunion, l'orateur souligna la nécessité de promouvoir un dialogue ouvert avec les partenaires du développement et de conclure des accords de partenariat dans le domaine de la formulation et de la mise en application des PAN. Elaborant sur les besoins de la région, il traita: de l'accroissement des contributions financières apportées par les niveaux national et international; de la collaboration avec le FEM; de l'examen de l'efficacité du processus de participation; de la mise en place de processus convenables de suivi et d'évaluation et de l'intégration de leurs résultats dans la mise en œuvre des projets; et de la détermination des besoins en matière de renforcement des capacités.

Donnant un aperçu sur les résultats des travaux de la première semaine, Batu K. Uprety (Népal) parla des liens entre les divers sujets thématiques examinés. Il cita nombre d'éléments clés, dont: l'amélioration des processus de participation; le soutien des cadres internationaux et de la coordination; le renforcement des capacités; la mobilisation des ressources; le besoin de s'assurer de l'efficacité de la mise en œuvre et de la reproductibilité des mesures probantes; le traitement de la question de l'habilitation des communautés rurales; et l'amélioration des partenariats et des réseaux de collaboration. Il souligna la nécessité de mesures préventives à objectifs multiples et de mesures de mise en valeur et donna des exemples de projets de gestion du reboisement, de l'agro-foresterie et des réservoirs d'eau. Mettant en exergue la nécessité d'établir des partenariats à tous les niveaux, il appela le Secrétariat de la CCD, le MM et le FEM à poursuivre leurs efforts de soutien, et confirma l'importance des Réseaux de Programmes Techniques asiatiques (RPT) et de l'implication du secteur privé. Evoquant les défis qui restent à relever et les objectifs qui restent à fixer dans le futur, il s'interrogea sur le point de savoir si l'implication des communautés dans le développement rural était suffisamment mis en exergue dans les programmes actuels.

Guoxiang Wang (de l'Association 'Inner Mongolia Combatting Desertification') parla des conditions climatiques sévissant dans les zones arides du pays Dalate, en Chine, et souligna que les problèmes de désertification auxquels la région se trouve confrontée étaient dus, entre autres, à des facteurs climatiques, à la mauvaise gestion des terres et à la surexploitation des ressources en eau. Elle indiqua que les femmes étaient en train de jouer des rôles importants dans la lutte contre la désertification, à travers le reboisement et bien d'autres projets, et que leur travail a permis un allègement de la pauvreté et une amélioration des conditions de vie. Elle précisa que le gouvernement a à jouer un rôle significatif dans la fourniture de programmes de formation, de conseils techniques et de mesures d'encouragement, pour faire réussir les initiatives. Naser Moghaddasi (Iran) décrivit les RPT asiatiques et énuméra leurs objectifs généraux consistant à: servir de cadres originaux compatibles avec la CCD; fournir des forums de renforcement des capacités; renforcer les instruments régionaux et sous-régionaux; augmenter la participation des membres des réseaux; et accroître les activités complémentaires aux PAN.

Khalida Bourar (MM) donna un aperçu sur les activités menées par le MM dans la région. Evoquant les défis à relever dans la mise en œuvre de la CCD, elle énuméra: la nécessité d'intégrer la CCD

dans les processus de planification du développement national, aux fins de lui assurer une priorité, au niveau national; le besoin de traiter les avantages relatifs pouvant être apportés par les divers ministères et les diverses agences techniques, à la mise en œuvre de la CCD; et la nécessité, pour les donateurs, de s'assurer qu'au niveau programmatique, le développement des zones arides bénéficie d'une priorité adéquate, et que les programmes et les projets sont orientés de manière à répondre aux objectifs de la CCD.

Après les présentations conclusives, les participants soulevèrent plusieurs points appelant à:

- la détermination de la manière dont les régimes fonciers pourraient faciliter l'intégration des femmes dans la lutte contre la désertification;
- l'amélioration de la prise de conscience, à propos de la CCD, au sein des organes gouvernementaux;
- la rationalisation du système d'aide bilatéral aux pays en développement touchés Parties;
- la reconnaissance des petits Etats insulaires du Pacifique dans l'Annexe de la CCD consacrée à la région asiatique;
- la prise en compte de l'expérience pratique acquise sur le terrain, des difficultés rencontrées et des opportunités offertes dans la mise en œuvre des RPT;
- l'évaluation de la performance des RPT;
- l'échange des expériences et des enseignements tirés des initiatives domestiques de mobilisation de ressources;
- l'élaboration de programmes de formation pour la fourniture de personnel qualifié pour la mise en œuvre de la CCD aux niveaux régional et national;
- l'établissement d'un équilibre entre le processus, la planification et les résultats des aspects économiques et environnementaux et des aspects socioéconomiques et biophysiques;
- l'élargissement des RPT-4 à la promotion de l'utilisation efficiente des eaux dans les domaines non-agricoles;
- la constitution d'un groupe d'experts sur la question du contrôle de l'utilisation des sols basées sur le respect des écosystèmes;
- la prise en considération des effets des RPT sur les questions de santé humaine et de sécurité alimentaire; et
- l'amélioration de la coopération avec le secteur de la santé, en se focalisant sur les mesures d'adaptation et de prévention prioritaires dans les pays à hauts risques.

MARDI 19 NOVEMBRE 2002

LA SESSION CONCLUSIVE CONSACREE A LA REGION AMERIQUE LATINE ET CARAIBES ET AU DIALOGUE INTERACTIF SUR LES LEÇONS APPRISES ET LES RECOMMANDATIONS QUI S'Y RAPPORTENT:

Passant en revue les présentations faites la semaine précédente, Sergio Zelaya (Secrétariat de la CCD) souligna qu'une participation accrue était nécessaire à la mise en œuvre de la CCD, en particulier, des femmes et des jeunes, au niveau communautaire et national, mais aussi des ONG, des OCB et de leurs réseaux, et des communautés locales et autochtones. Au sujet des cadres législatifs et institutionnels, il souligna le besoin de mesures concrètes pour l'harmonisation des politiques nationales, de mesures pour la rationalisation et le développement des synergies dans la mise en application des AEM, et de nouvelles institutions consacrées à la mise en œuvre de la CCD.

Au sujet de la mobilisation et de la coordination des ressources, l'orateur mit en exergue la nécessité: de pratiques de gestion et de financement, viables; du financement de mesures préventives dans les zones vulnérables; d'une approche stratégique favorisant la participation du secteur privé; et d'une coopération horizontale à travers les RPT et les correspondants. Au sujet des liens et des synergies à établir, il indiqua qu'une attention devait être accordée: à l'élaboration de plans d'action synergiques dans le cadre des PAN; au besoin de s'assurer que les agences de coopération internationales promeuvent les liens entre les initiatives nationales des différentes sous-régions; à l'aide nécessaire aux petits Etats insulaires en développement pour la réalisation des synergies; et aux liens écologiques existant entre les AEM.



Au sujet des mesures de réhabilitation des terres dégradées, il souligna la nécessité: de disséminer l'information ayant trait aux bonnes pratiques et aux bonnes techniques; d'établir un lien avec les données socioéconomiques et biophysiques relatives à la désertification et à la sécheresse; et de s'assurer du financement du transfert des technologies entre les pays du Sud. Au sujet de la question du suivi et de l'évaluation, il mit en relief le besoin: de renforcer le soutien de la mise en œuvre des PAN et des Programmes d'Action Régionaux (PAR); d'utiliser la large gamme d'expériences tirées des projets en cours; de procéder à des échanges d'information technique et des programmes de conscientisation; et de produire et de documenter les résultats du travail de suivi et d'évaluation.

Au sujet de l'accès aux technologies, aux connaissances et au savoir-faire, il souligna l'importance d'une utilisation durable des savoirs traditionnels et de la promotion des communautés autochtones, et la nécessité de financer la réplique et l'intégration de ce savoir, entre autres considérations prioritaires des PAN. Au sujet des questions de vulnérabilité, il nota la nécessité d'institutionnaliser et d'harmoniser, au niveau national, les politiques mises en place dans les domaines de l'environnement et du développement, de réaliser une implication et une participation plus effectives de la société civile, et de s'assurer que des flux financiers substantiels et prévisibles sont alloués à travers toute la région.

Karen Smith (Barbade) passa en revue les faits marquants de la réunion régionale de l'Amérique Latine et Caraïbes, tenue à Bridgetown, à la Barbade, du 29 juillet au 1^{er} août 2002. L'oratrice évoqua les résultats prioritaires retenus pour les niveaux national, sous-régional et régional, et décrit les progrès réalisés dans chacun des sept domaines thématiques examinés. Au sujet des questions politiques globales, elle souligna la nécessité de traiter: la question des régimes fonciers; la question de l'atténuation des causes de la migration, de la marginalisation sociale, de l'instabilité politiques et des conflits; la question de la restauration de l'équité dans le monde, à travers l'amélioration des conditions du commerce entre les pays riches et les pays pauvres; et la question de l'amélioration de l'accès des produits des zones arides, aux marchés.

Giselle Beja Valent (Uruguay) présenta les recommandations et les conclusions dégagées par le Groupe Amérique Latine et Caraïbes (GRULAC) pour la CRIC-1. Plusieurs points y sont retenus, notamment:

- la mobilisation des ressources humaines et financières;
- la promotion d'un développement rural intégré;
- le renforcement des capacités des ressources humaines;
- la focalisation sur la question des régimes fonciers;
- le traitement des questions de vulnérabilité;
- le traitement des questions de migration interne et externe;
- l'élaboration de repères et d'indicateurs pour le domaine de l'alerte précoce des sécheresses;
- l'utilisation des technologies traditionnelles et des techniques appropriées;
- l'encouragement de la participation de la société civile;
- la promotion de stratégies favorisant l'implication du secteur privé dans la mise en œuvre de la CCD;
- l'accroissement de l'intégration et de la coopération horizontales, en particulier, entre les pays du sud;
- le renforcement du processus participatif au sein de la CST, aux fins d'encourager les experts régionaux à s'engager davantage;
- le renforcement des politiques et des cadres institutionnels; et
- l'engagement du FEM.

Valdemar Rodrigues (Instituto Desert) présenta, au nom des ONG de la région Amérique Latine et Caraïbes, une déclaration décrivant les progrès réalisés dans la région et reflétés dans les divers rapports nationaux, et souligna le rôle de la société civile. Il indiqua que les solutions locales apportées aux problèmes rencontrés, étaient en train de contribuer à la mise en œuvre effective de la CCD, et nota que, par contre, les synergies avec d'autres organisations faisaient défaut. Au sujet de la mise en valeur des terres dégradées et des dispositifs d'alerte précoce, il suggéra que le PAN se focalise sur les mesures préventives et fit état de l'absence

d'actions gouvernementales pertinentes visant à atténuer les effets de la sécheresse et de la dégradation des sols. Il nota par ailleurs que les données et les chiffres présentés dans les rapports nationaux correspondaient davantage à des résultats de programmes à caractère général qu'à des résultats d'actions spécifiques, et que les situations rapportées ne correspondaient pas toujours aux réalités vécues par les populations locales.

Au cours du débat qui suivit, les délégués retinrent les éléments suivants:

- s'assurer que les PAN ne sont pas de simples documents théoriques, mais de véritables instruments au service de la lutte contre la désertification;
- faire bon usage des cas de réussite rapportés par les régions, dans le domaine de la mobilisation des ressources, à travers le MM, et organiser la CRIC-2 de manière à se focaliser sur ce point;
- le besoin d'un soutien financier accru de la part des pays donateurs, pour l'élaboration et la mise en œuvre des PAN, d'ici 2005;
- le besoin, pour le Secrétariat de la CCD, d'accroître le budget de l'unité chargée de la coordination régionale;
- intégrer les PAN dans les projets de développement existants qui fonctionnent bien;
- élaborer des PAR et des PASR, avec le soutien du MM;
- prendre en ligne de compte les objectifs retenus par le SMDD dans le domaine de l'éradication de la pauvreté;
- mettre l'accent sur la protection des ressources naturelles et de la biodiversité, dans le traitement du problème de la désertification;
- compléter les stratégies d'habilitation adoptées par le MM avec les mécanismes mis en place par le FEM;
- accorder une attention particulière aux petits États insulaires en développement, en raison de leur petite taille, de leur vulnérabilité, de la fragilité de leurs écosystèmes et de la limite de leurs ressources financières;
- assouplir les procédures pour faciliter l'accès des PEID, aux ressources financières;
- procéder à l'évaluation de l'impact de la mondialisation sur les phénomènes de désertification et de dégradation des terres;
- intégrer dans les évaluations d'impact, les effets de la dégradation des sols sur les secteurs du tourisme et de la pêche;
- élaborer des inventaires des zones à hauts risques;
- améliorer les synergies entre les politiques visant à promouvoir la sécurité alimentaire, la lutte contre la faim et la lutte contre la désertification;
- s'assurer que le Secrétariat et les Parties de la CCD contribuent à la campagne mondiale contre la faim, lancée par le Sommet Alimentaire Mondial+5;
- soutenir les mesures visant à instaurer un climat international favorable au développement durable;
- traiter la question de l'élimination des subventions accordées dans le secteur agricole;
- s'assurer de la prévision, dans le futur, de débats autour de la question de la couverture des services environnementaux, dans la mise en œuvre de la CCD;
- traiter la question des besoins en matière de soutien financier et technique, pour l'allègement et la prévention des conséquences des catastrophes naturelles;
- promouvoir des forums regroupant l'ensemble des parties prenantes, consacrés à la lutte contre la désertification;
- mettre en place des alliances stratégiques avec des organisations internationales;
- soutenir les projets de gestion intégrée des lignes de partage des eaux;
- traiter le problème de l'absence de cadres temporels et d'objectifs dans la CCD; et
- accroître la coopération et la collaboration sud-sud.

LA SESSION CONCLUSIVE CONSACRÉE AUX CENTRES MEDITERRANEE DU NORD ET EUROPE CENTRALE ET DE L'EST ET AUTRES PAYS TOUCHES PARTIES, ET AU DIALOGUE INTERACTIF SUR LES LEÇONS APPRISSES ET LES RECOMMANDATIONS QUI S'Y RAPPORTENT: Elysa David (Secrétariat de la CCD)



passa en revue les principaux traits de la dégradation des terres et de la désertification, énumérant les pays européens touchés par le phénomène. L'oratrice donna un aperçu sur les étapes franchies les Parties touchées dans l'élaboration et la mise en œuvre des PAN, et sur les actions entreprises aux niveaux sous-régional et régional.

Maurizio Sciortino (Italie) parla des conclusions de la réunion régionale européenne, tenue à Genève, du 23 au 26 juillet 2002. Il souligna la nécessité: d'établir une méthodologie uniforme pour l'élaboration de repères communs permettant l'évaluation des progrès réalisés à tous les niveaux; d'une coopération avec les pays de la région Méditerranée du Nord; et de stratégies particulières élaborées pour les pays de la région Europe Centrale et de l'Est dans le domaine de l'atténuation des effets de la sécheresse. Ryszard Debicki (Pologne) évoqua nombre d'éléments et notamment le besoin: de fournir une formation dans le domaine des approches participatives; de renforcer les rôles des correspondants nationaux; de promouvoir l'implication du secteur privé dans la mobilisation des ressources; d'intégrer les mesures inscrites dans le cadre de la mise en œuvre de la CCD, dans les Stratégies Nationales de Développement Durable (SNDD); de développer les fonds destinés à la couverture des activités de mise en valeur des terres; de renforcer les mesures préventives; et de s'assurer de la sûreté environnementale des nouvelles technologies.

Victor Louro (Portugal) parla des spécificités de la mise en œuvre de la CCD dans les pays industrialisés touchés Parties et souligna que les expériences vécues par ces pays étaient différentes de celles que connaissent les pays en développement touchés Parties. Il mit en exergue la nécessité d'une prise de conscience plus importante et d'une volonté politique plus ferme, d'une amélioration du travail en réseaux entre les scientifiques et les institutions gouvernementales, et d'une amélioration de la coopération au sein des pays industrialisés touchés Parties.

Abordant la question de la coordination avec d'autres conventions et accords internationaux pertinents, Igor Ivanenko (Ukraine) décrit le processus baptisé "Environnement pour l'Europe," signalant que ce processus opérait à travers les diverses réunions internationales organisées sous l'égide de la Commission Economique pour l'Europe. L'orateur indiqua que le processus était focalisé sur l'harmonisation des activités de conservation de la nature en Europe, ainsi que sur le maintien de la paix, de la stabilité politique et du développement durable. Il avança les objectifs ci-après: promouvoir une coopération englobant toute la région; renforcer la mise en œuvre des traités environnementaux régionaux; fournir une plate-forme politique élargie pour les activités régionales et environnementales; et soutenir la coordination intra-régionale. Il indiqua que le Secrétariat de la CCD a été requis d'apporter sa contribution dans les préparatifs de la Cinquième Conférence Ministérielle Européenne, prévue en 2003, à Kiev, en Ukraine.

Elena Bivol (ONG BIOS) donna un aperçu sur les activités des ONG moldaves dans le domaine de la lutte contre la dégradation des sols. L'oratrice souligna la nécessité pour les ONG d'être respectueux dans leur interaction avec les communautés locales, de comprendre leurs perspectives et de tenir compte de la valeur du savoir local. Elle cita quelques exemples de projets impliquant des enfants et des jeunes, affirmant que les générations futures avaient besoin d'être impliquées dans l'élaboration des politiques et qu'elles pouvaient contribuer positivement à ce processus, avec de nouvelles idées et de nouvelles perspectives.

Au cours du débat qui suivit, les délégués évoquèrent plusieurs points, notamment:

- la nécessité de procéder à une évaluation du processus du CRIC, de promouvoir, au cours de la deuxième semaine, plutôt un débat à caractère général qu'une focalisation persistante sur les détails d'études de cas particuliers;
- la faiblesse du nombre d'ONG présentes à la CRIC-1 et la manière de renforcer la contribution des ONG;
- le rôle leader des petits Etats insulaires dans le domaine des mesures préventives;
- la définition de la "participation du secteur privé";

- la promotion de la communication entre les scientifiques et l'évitement d'une atmosphère de compétition;
- la création de nouvelles institutions pour répondre aux demandes institutionnelles émergentes découlant de l'élaboration et de la mise en œuvre des PAN;
- l'accroissement de la coopération entre les pays du nord et du sud de la Méditerranée;
- la détermination du rôle de la CST dans le comblement des écarts qui séparent les différentes parties prenantes;
- la création de liens et de synergies entre la CCD et la Convention d'Aarhus sur l'Accès à l'Information, la Participation du Public dans les Prises de Décisions et l'Accès à la Justice dans les Affaires Environnementales;
- l'octroi d'une priorité aux programmes d'éducation, de formation et d'études; et
- le traitement de la question des incitations financières en faveur de la lutte contre la dégradation des sols sur les parcelles privées.

MERCREDI 20 NOVEMBRE 2002

LE DIALOGUE INTERACTIF GLOBAL: Introduisant le Dialogue Interactif Global (DIG), le Président du CRIC, Biaou, précisa que le but était de donner aux participants l'occasion de stimuler le débat et de traiter des principales questions de désertification ayant trait au thème de la "CCD en tant qu'instrument clé pour l'utilisation durable des terres et pour l'éradication de la pauvreté." Il nota que le DIG comporterait trois segments, à savoir: une introduction par le Président du CRIC; un groupe de discussion; et un dialogue ouvert entre les Parties et autres observateurs. Il rappela que la mise en place du régime de la CCD était un long cheminement qui avait commencé en 1992, avec le Plan d'Action 21, et qu'il continuait à évoluer aujourd'hui encore. Notant que le SMDD a donné un nouvel élan et un nouvel espoir à la CCD, il appela toutes les parties prenantes à tirer avantage de ces nouvelles opportunités.

Biaou introduisit ensuite le modérateur du DIG, Marc Bied-Charreton (France) qui invita les participants à commencer leurs exposés par l'identification des voies ouvertes à la mise en œuvre de la CCD.

Les Présentations du Groupe de Discussion: Valerio Calzoiolo (du Groupe des Personnalités Eminentes de la CCD) parla des liens entre la désertification et la pauvreté et souligna les avantages à tirer des décisions de la Deuxième Assemblée du FEM, désignant la dégradation des terres parmi les pôles de focalisation de son financement et d'agir en tant que mécanisme financier de la CDD. Sina Maiga (de l'Association de formation et d'appui au Développement) indiqua que la plupart des rapports soumis par les pays stipulaient seulement que la société civile a participé mais ne précisent ni les niveaux ni l'efficacité de son implication. Juan Merega (de la 'Fundación del Sur') souligna que la qualité de la participation et le degré d'implication étaient insuffisants. Il mit l'accent sur le besoin de promouvoir l'implication de collectivités locales dans les processus de mise en œuvre de la CCD.

Parlant du rôle des collectivités locales dans les prises de décisions concernant les ressources naturelles, au Burkina Faso, Mihyemba Ouali (Maire de Gaoua, au Burkina Faso) mit en exergue les rôles importants donnés à la concertation et à la coordination, et fit état des avantages offerts par l'amélioration de la prise de conscience au niveau local. Bouréima Wankaye (de la Société 'Achat Services International') décrit les initiatives entreprises par sa compagnie dans les domaines de la lutte contre la désertification et de l'éradication de la pauvreté, à travers la mise au point, la production et la commercialisation de la gomme d'acacia. L'orateur affirma que les succès enregistrés par sa compagnie ont eu un effet multiplicateur à travers la sous-région, donnant lieu au lancement d'initiatives similaires au Mali, au Sénégal et au Tchad.

Manfred Kern (de Bayer CropScience) déclara que les compagnies multinationales peuvent jouer des rôles importants dans l'aide en faveur de la lutte contre la désertification et que les pays doivent fournir des efforts visant à engager ces compagnies et à leur procurer des incitations de sorte que les outils du secteur privé puis-



sent être utilisés de manière plus étendue dans l'aide à la mise en œuvre de la CCD. Willem van Cotthem, représentant de la communauté scientifique, plaïda pour la complémentarité entre les technologies traditionnelles et modernes, et recommanda de procéder à une sélection d'études de cas probants pour en dégager un modèle amplement applicable à la lutte contre la désertification. Fawzi Rihane (du FIDA) souligna l'importance des partenariats et de la coopération étroite entre les donateurs, les bénéficiaires, les communautés locales et les ONG. El Hadji Sène (de la FAO) parla du Programme d'Opération Technique mis en place par la FAO pour aider les pays dans l'application de la CCD, citant des éléments tels que la facilitation de la mobilisation des ressources financières, l'établissement de partenariats avec les institutions académiques et le développement de moyens de formation axés sur les solutions devant être apportées au niveau du terrain.

Philip Dobie (du PNUD) parla du rôle que le PNUD peut jouer dans les domaines du renforcement des capacités institutionnelles et de la mobilisation des ressources, et souligna la nécessité d'améliorer l'intégration des questions ayant trait au PAN dans les programmes du PNUD. Remy Paris (de la Commission de l'OCDE chargée de l'Aide au Développement (CAD)) déclara que les correspondants nationaux et les agences responsables doivent être proactives en matière de requête de l'aide internationale, et appela à l'adoption d'une approche multidisciplinaire et intersectorielle pour le traitement des liens entre la désertification, la sécurité alimentaire et la pauvreté.

Le Dialogue: Après les présentations par les panélistes et une brève synthèse par le modérateur du DIG, le Président du CRIC, Biaou, ouvrit la séance consacrée au dialogue et donna la parole au parterre. Notant que les financements extérieurs ne devaient pas être assujettis à des conditions imposées par les donateurs, mais ajustés en fonction de la situation particulière des pays, Cuba évoqua le besoin d'édifier une infrastructure scientifique et technique pour aider les pays à élaborer et à mettre en œuvre leur propre savoir-faire et leurs propres capacités. Signalant que la CCD semblait avoir une importance relativement limitée par rapport à la CDB et à la CCCC, la Suisse affirma que cela était dû à des motifs d'ordre politique et économique, et nota que la désertification est souvent perçue, par nombre de pays industrialisés, comme étant un facteur distant.

La Syrie parla de l'importance de rattacher la désertification aux questions de sécurité alimentaire et de pauvreté, et souligna que les pays touchés appauvris nécessitaient un soutien concret, à travers la prise en compte de cet élément dans la formulation et la mise en œuvre de leurs PAN. Pour le traitement des besoins particuliers des pays touchés, le Bénin appela à l'élaboration de bases de données comprenant des informations rattachant les données biophysiques aux types de cultures souhaitées. Le Burundi appela à la participation de la Société civile dans le processus de la CCD, et souligna l'importance des projets du FEM. Notant que le secteur privé était fréquemment négligé dans le débat autour du rôle de la société civile dans la mise en œuvre de la CCD, le Burkina Faso, avec l'Erythrée, l'Afrique du Sud et la Norvège, appela à un accent plus prononcé sur son rôle dans le processus des PAN. Il suggéra de se focaliser sur l'établissement de partenariats avec d'autres groupes concernés, comme les institutions de recherche, les techniciens des secteurs forestier et agricole et les médias.

Le Libéria proposa que la prochaine session du CRIC traite d'études de cas portant sur les activités menées par le secteur privé dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres, à travers la création de projets générateurs de revenus. Mettant en relief les liens entre la lutte contre la désertification et la dégradation des sols, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, le Kirghizstan parla du besoin d'activités agricoles profitables, d'exploitations forestières viables, d'initiatives touristiques à caractère écologique et de programmes de protection de la biodiversité. Faisant état du manque d'accès aux marchés pour les pays en développement, il suggéra que les RPT traitent des liens entre les thèmes économiques et la sécurité alimentaire.

Notant que le MM n'a pas réussi à mobiliser, de manière adéquate, les ressources nécessaires aux pays touchés Parties, le Nigeria souligna l'importance du fait que le FEM soit devenu le mécanisme de financement de la CCD. Le délégué des Pays-Bas appela à la mise en place de mécanismes permettant d'assurer une plus grande participation des communautés locales touchées, dans le processus de la CCD.

'Solidarité Canada Sahel' souligna l'importance des liens entre la désertification, la sécurité alimentaire et l'éradication de la pauvreté, dans la mise en œuvre des Objectifs de Développement du Millénaire, et appela à la promotion des produits génétiquement non-modifiés.

Affirmant que les processus participatifs sont coûteux, le Kenya souligna la nécessité d'élaborer des approches participatives efficaces et efficaces, en s'assurant que les voix des communautés sont prises en considération dans la formulation des PAN. Evoquant le manque de ressources financières et la répartition inégale de celles disponibles pour la mise en œuvre de la CCD, l'Union Africaine appela la CAD de l'OCDE à accroître l'allocation des ressources nouvelles et supplémentaires. Notant que les transferts de technologies et de ressources financières sont d'importance pour la mise en œuvre de la CCD, la Chine souligna la nécessité de baisser le coût des nouvelles technologies pour les pays en développement touchés Parties. Mettant en exergue l'intérêt de l'accroissement des potentialités productives des populations évoluant dans les écosystèmes des zones arides, la Norvège parla de l'importance des activités génératrices de revenus et appela la FAO à accorder une priorité à la CCD dans ses programmes agricoles et de sécurité alimentaire.

LES DECLARATIONS ADRESSEES A LA PLENIERE:

Mercredi après-midi, les délégués se réunirent en Commission pour entendre les déclarations des gouvernements, des organisations internationales et des ONG. Cuba déclara que le CRIC a aidé à tracer une voie future viable pour l'orientation et l'expansion de l'action entreprise et pour le renforcement de la coopération, et souligna que la désertification est un problème de dimension mondiale, exigeant une prise de mesures par toutes les Parties. La Namibie affirma que la CCD est un outil au service de l'allègement de la pauvreté et de la promotion du développement durable, à travers l'encouragement de l'essor économique et social, la protection de l'environnement dans les zones arides, l'accroissement de l'emploi et la facilitation d'activités alternatives génératrices de revenus. La République Dominicaine évoqua ses problèmes de dégradation des terres, notant que des indicateurs plus objectifs sont nécessaires dans les études de cas à venir, et suggéra que de nouveaux thèmes, tels que ceux de la propriété terrienne et de la sensibilisation environnementale, soient traités dans les futures sessions du CRIC.

Le délégué des Etats-Unis souligna le besoin d'organiser le CRIC de manière à optimiser la gestion des données et à permettre de se concentrer sur les cas de réussite révélée dans le processus du CRIC, de sorte que les éléments tirés des leçons apprises puissent être utilisés pour accroître l'efficacité des activités futures. L'UNESCO parla de ses projets en cours dans le domaine de la lutte contre la désertification, à travers des initiatives de renforcement des capacités et de sensibilisation, englobant une distribution de kits d'études élémentaires, donnant un aperçu sur certaines questions liées au problème de la désertification.

La Thaïlande parla du grand intérêt qu'elle accorde à la CCD et souligna qu'en dépit du fait qu'elle est une nouvelle Partie de la Convention, elle est en train d'œuvrer activement pour la mise en place de son PAN. Le Brésil parla de son engagement dans le processus de la CCD et souligna la nécessité: d'un financement plus important pour les initiatives; d'une action immédiate; de la promotion des synergies avec les projets de sécurité alimentaire et de réduction de la pauvreté; et d'une coopération.

La Communauté Européenne se félicita du travail significatif et constructif accompli et de l'esprit de coopération régnant au sein du CRIC, et souligna la nécessité d'une coopération, d'une maîtrise des synergies, d'une participation de toutes les parties prenantes et de l'intégration de la CCD. Faisant état des effets positifs de l'atmo-



sphère constructive entourant les activités ayant trait à la mise en œuvre de la CCD et l'éradication de la pauvreté, l'Allemagne plaida pour l'utilisation d'incitations et mit en relief le rôle du MM dans la facilitation des développements devant survenir dans les processus politiques, stratégiques et financiers.

Soulignant l'importance d'un engagement intervenant à tous les niveaux, la Tanzanie exprima sa préférence pour un investissement des ressources nationales, complétées par des contributions financières extérieures, dans des projets concrets au niveau local, et plaida pour une focalisation sur la recherche de sources d'énergie alternatives. Israël proposa la dissémination des cas de réussite en matière de projets visant à résoudre les problèmes de rareté et d'imprévisibilité des ressources en eau, et recommanda une réorientation vers la mise en place de moyens de subsistance alternatifs, tels que l'aquaculture, dans les zones arides. Evoquant l'importance des mécanismes d'auto-assistance, le Japon nota la nécessité d'établir des partenariats permanents entre les pays touchés Parties, et recommanda une amélioration des contributions apportées par la CST aux travaux du CRIC. L'Argentine recommanda que le processus d'évaluation se focalise non seulement sur les indicateurs biophysiques, mais également sur les indicateurs socio-économiques. Appelant à une application plus pratique des conclusions des rapports nationaux, le Venezuela souligna le besoin d'améliorer l'efficacité des mécanismes financiers.

Au sujet de l'élaboration des RPT, l'Iran évoqua la nécessité de lancer des projets pilotes de restauration et de prévention, et appela à la mise en place d'une coopération internationale pour améliorer l'implication des donateurs bilatéraux et multilatéraux et du MM dans la planification de la phase opérationnelle de la mise en œuvre de la CCD. Se félicitant des effets positifs anticipés du processus du CRIC, la Jamaïque, au nom des petits Etats insulaires des Caraïbes, mit en exergue la bonne volonté continue dont fait montre la région en faveur de la mise en application de la CCD, et parla du besoin d'améliorer la prise de conscience des objectifs de la CCD, à l'échelle internationale.

L'Uruguay mit l'accent sur les liens entre la pauvreté et la désertification et sur l'impératif de traiter ces deux problèmes de manière simultanée. Soulignant la nécessité de combler les écarts entre les PAN et les projets de développement en cours au niveau national, le Canada plaida pour une focalisation sur des actions concrètes et efficaces, et affirma qu'un processus CRIC moins formel, avec davantage d'interaction entre les parties prenantes, serait plus efficace.

Notant l'absence de focalisation sur le problème de la déforestation, au sein du CRIC, le Chili déclara que les pertes en biodiversité et l'insécurité alimentaire constituaient autant de raisons importantes justifiant la lutte contre la désertification, et souligna la nécessité de faire parvenir les recommandations de la CRIC-1 à l'ensemble des organes pertinents.

Affirmant que l'examen de la mise en œuvre réalisée par les pays industrialisés était insuffisant, la Chine appela les pays industrialisés, les institutions multilatérales et le MM à honorer leurs mandats en matière de mobilisation des ressources. Donnant un aperçu sur le travail du Centre pour le Développement des Zones Arides, le PNUD évoqua le démarrage, dans les Pays Arabes, d'opérations inscrites dans le cadre de la mise en application des programmes d'éradication de la pauvreté dans les zones arides, en phase avec la CCD et les PAN. La CCCC mit en exergue les décisions de la CdP-8 tenue récemment à New Delhi, en Inde, notant l'importance de celles ayant trait: à la coopération avec les organisations internationales; à l'occupation des sols, aux changements intervenus dans l'occupation des sols et la foresterie; à l'éducation, formation et conscientisation; et, aux lignes directrices et aux préparatifs devant encadrer les Programmes d'Action Nationaux en matière d'Adaptation.

Notant le besoin d'améliorer la mise en application des mesures relatives à la mobilisation des ressources, à la création de synergies, à la sécurité alimentaire et à la participation, le porte-parole des ONG affirma que la méthodologie suivie actuellement par le CRIC ne reflétait pas les réalités vécues au niveau local et appela à l'appli-

cation de repères et d'indicateurs socioéconomiques. L'OMS déclara que la réduction des risques sanitaires associés à la sécheresse et à la désertification, posés aux niveaux local et national, pouvait constituer un indice attestant de la réussite de la mise en œuvre des PAN.

JEUDI 21 NOVEMBRE 2002

Le jeudi 21 novembre, un comité de rédaction, à composition non-limitée, se réunit tout au long de la journée pour négocier les "conclusions et les recommandations concrètes concernant les étapes à venir de la mise en œuvre de la CCD." Au cours de ces négociations, les pays industrialisés et les pays en développement exprimèrent des points de vue divergents sur, entre autres:

- le rôle attendu du FEM et de son Secrétariat dans le domaine de la mobilisation des ressources;
- le soutien attendu du FEM dans le financement des activités d'habilitation;
- le mandat du CRIC par rapport à ses fonctions en matière de prise de décisions;
- la garantie des droits d'accès des communautés locales aux ressources naturelles; et
- le rôle du Secrétariat de la CCD dans l'entreprise de l'exercice de mise au point consacrée à la mise en conformité des législations nationales avec la CCD.

VENDREDI 22 NOVEMBRE 2002

LA PLENIERE DE CLÔTURE: Adoption du Programme de Travail de la CRIC-2:

Ouvrant la dernière journée de la CRIC-1, le Président du CRIC, Biaou, présenta, pour adoption, les recommandations concernant le programme de travail de la deuxième session du comité chargé de l'examen de la mise en œuvre de la convention (ICCD/CRIC(1)/L.1). Les recommandations stipulent que les réunions du CRIC tenues durant les sessions ordinaires de la CdP seront consacrées: à l'examen du rapport exhaustif de la réunion de la période intersessions; à la revue des politiques, des modalités opérationnelles et des activités du MM; à l'examen des rapports élaborés par le Secrétariat sur l'exécution de ses fonctions; et à la considération des rapports concernant la collaboration avec le FEM. Le Président Biaou nota que le rapport de la CRIC-1 sera utilisé comme plate-forme pour l'élaboration des projets de décisions, qui seront soumis pour adoption, à la CdP-6, et indiqua qu'avant la CdP-6, le Secrétariat fera circuler les projets de décisions en question, aux fins de faciliter le processus. Il indiqua par ailleurs que la CRIC-2 procédera également à l'examen de l'organisation des sessions à venir du CRIC, en particulier, de sa troisième session, prévue en 2004.

En vue de s'assurer de l'harmonie entre la CdP-6 et la CRIC-2, le Canada suggéra que l'ordre du jour de la CRIC-2 soit discuté conjointement par les bureaux de la CdP et du CRIC, et proposa que le bureau CRIC se prépare à soumettre à la CdP-6, ses propositions concernant l'ordre du jour de la troisième session du CRIC.

Au sujet de l'organisation des futures réunions intersessions, la Finlande, au nom de l'UE, souhaite voir ces sessions: identifier clairement les rôles de toutes les parties prenantes, dans le CRIC, et s'assurer que les ONG, les OCB, les scientifiques et autres partenaires du développement jouent des rôles significatifs dans le processus d'évaluation; être structurées en groupes thématiques restreints, à durée déterminée, et focalisés sur des questions de dimension régionale; intégrer le groupe d'experts de la CST; placer un accent plus prononcé sur les considérations socioéconomiques; disposer davantage d'études de cas de dimensions sous-régionale et régionale; traiter de trois sujets thématiques seulement par session; présenter un rapport sur les résultats, en utilisant des indicateurs appropriés; et organiser les travaux de chaque session, sur une période ne dépassant pas cinq jours.

Le Bénin, appuyé par la Belgique, le Brésil et le Sénégal, suggéra la tenue d'un débat sur la manière de s'assurer, dans les réunions ordinaires et intersessions futures, que les délégations de



petite taille, ne soient pas défavorisées par le fait d'avoir des groupes de travail thématiques restreints et par la concomitance des réunions de la CST et du CRIC, durant la session de la CdP.

Apportant son appui au Canada et à l'UE, le Japon nota que la Décision 1/COP.5 stipulait que la reconsidération des termes de référence du mandat du CRIC et de ses besoins devait être entreprise avant la CdP-7, et demanda à ce que ce sujet soit examiné dans le cadre de l'élaboration du programme de travail de la CRIC-2. En réponse, le Président, appuyé par les Etats-Unis et le Sénégal, souligna la nécessité d'organiser des réunions intersessions, dans le futur, en dehors de toute reconsidération des besoins du CRIC ou la revue de la nature qu'ils revêtent, et proposa d'entreprendre ce travail à la COP-7.

Notant que la dégradation des sols affectait l'ensemble des pays, la Chine souhaite voir les futures réunions intersessions, procéder à l'examen de la mise en application de la CCD par chacun des Etats membres. Faisant état de similarités avec certains éléments de l'intervention de l'UE, le délégué des Etats-Unis déclara que la prochaine réunion intersessions devrait établir un lien entre les domaines thématiques de dimension régionale, tirer avantage du travail du groupe d'expert de la CST, traiter les données socio-économiques et organiser ses travaux sur une période de temps plus ramassée. Le Brésil proposa que la prochaine session se penche sur: les problèmes posés aux pays en développement en matière de mise en œuvre et l'identification des solutions éventuelles; la priorité devant être accordée aux questions socioéconomiques; la création de synergies entre la CCD et les autres processus mondiaux consacrés à la lutte contre la pauvreté, la faim et la famine; et, la reconnaissance du lien existant entre les pratiques protectionnistes utilisées dans le commerce international des produits agricoles et la désertification, et suggéra que l'OMC soit requise de présenter les données relatives à ce lien.

Apportant son appui au Brésil, l'Argentine nota que la prochaine session doit traiter du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre de la CCD et de la nécessité d'intégrer les éléments du Consensus de Monterrey et de l'Accord de Doha sur le Développement, qui se rapportent à la désertification, et proposa la création d'un groupe de travail mixte avec le FEM, pour aider à l'identification des avantages environnementaux globaux et des coûts marginaux de la dégradation des sols et de la désertification, par rapport au programme opérationnel de la lutte contre la dégradation des terres.

Au sujet des sujets thématiques additionnels à proposer pour les futures sessions du CRIC, le Bangladesh fit part de son souhait d'inclure la dégradation des littoraux, comme thème de discussion, et le Centre d'Etude et d'Application du Développement Durable proposa que les questions ayant trait au thème 'pastoralisme et régimes fonciers' et de son rapport à la question des femmes et des communautés doivent être examinées.

Le Secrétaire Exécutif demanda aux participants de faire parvenir au Secrétariat, des copies écrites des propositions avancées au cours de la session, qui se chargera de les transmettre à la CdP, pour examen. Il nota que compte tenu du fait que la CRIC-2 se tiendra simultanément à la CdP-6, le temps imparti à la discussion sera limité et que par conséquent la tenue de séances parallèles du CRIC et de la CST sera inévitable. Il ajouta que des efforts seront fournis par le Secrétariat pour faire en sorte qu'au moins deux délégués de chacun des pays en développement, en particulier, de chacun des pays les moins avancés, soient en mesure de prendre part aux travaux de la CdP. Le Mali suggéra que plutôt que de réduire le nombre de thèmes à débattre, un nombre moins élevé de présentations pourrait être envisagé pour chaque thème abordé, de manière à consacrer plus de temps aux débats. Avant d'ajourner la séance du matin, le Président Biaou présenta une synthèse des points soulevés au sujet du futur programme de travail du CRIC.

Adoption du Rapport de la CRIC-1: Le Rapporteur du CRIC, Franco Micieli

de Biase (Italie), introduisit le rapport provisoire de la CRIC-1 (ICCD/CRIC(1)/L.1). Il rappela que le CRIC avait été établi en vertu de la Décision 1/COP.5, dans l'objectif de mener des évaluations régulières de la mise en œuvre de la CCD, d'en dégager les

conclusions nécessaires et de présenter à la CdP des recommandations concrètes concernant les étapes à venir de la mise en œuvre. Il précisa que durant les deux semaines précédentes, le CRIC a tenu, pas moins de 18 séances de travail, considérant, entre autres:

- les présentations des pays touchés Parties;
- les commentaires faits par les pays industrialisés Parties;
- le rapport élaboré par le Secrétariat concernant les actions visant à renforcer les liens avec d'autres conventions et accords pertinents;
- le rapport concernant les mécanismes financiers mis en place pour le soutien de la mise en œuvre de la CCD, y compris le FEM; et
- les données et les conseils fournis par la CST et le MM.

Elaborant sur les sept principaux sujets thématiques du CRIC, identifiés à la CdP-5, il mit en exergue le succès des discussions menées au sein de la plénière et dans le cadre du Dialogue Interactif Global, et décrivit la structure du rapport. Le Président du CRIC, Biaou, présenta ensuite le rapport provisoire du CRIC, pour adoption, soulignant qu'il constituait le résultat des vues, des suggestions et autres commentaires présentés par l'ensemble des Parties.

Plusieurs Parties proposèrent des amendements au rapport provisoire. La Finlande, au nom de l'UE, proposa, pour nombre de domaines, de nouveaux libellés appelant notamment à: appliquer les recommandations de la CST concernant la question des repères et des indicateurs; inviter le MM à être actif dans le soutien des dialogues intérieurs sur la question des partenariats; et, renforcer les synergies et les liens entre les conventions de Rio, au niveau local. La Tanzanie, appuyée par la Namibie, proposa l'insertion d'un amendement appelant à l'utilisation des nouvelles sources d'énergie alternative pour l'allègement de la désertification et de dégradation des sols. Au sujet des recommandations concernant le programme opérationnel du FEM dans le domaine de la lutte contre la dégradation des terres, la Tanzanie, appuyée par l'Ethiopie, le Malawi, le Lesotho, la Namibie, l'Afrique du Sud et la Communauté pour le Développement de la Région Sud-Africaine, proposa la suppression du libellé actuel et son remplacement par une formulation plus appropriée tirée du texte de la décision adoptée par la Deuxième Assemblée du FEM.

Prenant note des divers amendements proposés, le Président Biaou précisa que le chapitre consacré aux conclusions et aux recommandations de la CRIC-1 a été produit à travers un comité de rédaction, de composition non-limitée, formé par un nombre égal de représentants régionaux, et informa la Plénière que conformément au Règlement Intérieur de la CCD, il n'entreprendra pas d'introduire ces amendements dans le texte. Il indiqua que les réserves exprimées par les Parties concernant les dispositions, seront dûment mentionnées dans le rapport final de la session.

La Tanzanie souligna que le texte devait refléter le consensus réalisé par les Parties et affirma que les amendements proposés concernant les activités du FEM étaient nécessaires. Le Président Biaou répondit que les clauses remises en question étaient adéquates, ajoutant que les délégués se devaient de maintenir le consensus plutôt autour du texte qu'autour des recommandations qui y figurent. Le Botswana remit en question le refus du Président de permettre à la plénière de procéder à une révision du texte proposé par le groupe de travail à composition non-limitée, soulignant que les Parties ont le droit de ne pas être d'accord avec les conclusions du groupe. La Belgique cita la décision pertinente du Conseil du FEM qui indique que le libellé des projets de recommandations est exact. Le Secrétaire Exécutif signala que la pratique de la CCD voulait que les conclusions des groupes de travail, de composition non-limitée, soient adoptées par la plénière, de manière globale. Le Président Biaou ajouta que le groupe de travail, de composition non-limitée, représentait les intérêts de toutes les Parties, était ouvert à chacune d'entre elles et que ses propositions devaient être adoptées par la plénière. Après la discussion d'un certain nombre de points mineurs, les Parties adoptèrent les recommandations qui seront transmises à la CdP-6.

Les Déclarations de Clôture: Commencant les cérémonies de clôture du CRIC, le Secrétaire Exécutif de la CCD félicita les participants de la conclusion probante de leurs travaux, et rappela



l'importance de cette réunion. Il fit l'éloge des présentations qui ont exposé à la fois les points forts et les points faibles de la CCD, mettant en garde, toutefois, que des défis majeurs restaient encore à relever et que les Parties n'auraient pas d'excuses de ne pas œuvrer pour la réalisation des objectifs de la CCD, intégrés dans les PAN, les PASR et les PAR.

La Syrie, au nom de la région asiatique, souligna que la désertification est un problème mondial et que, par conséquent, la solidarité internationale est nécessaire. Le délégué des États-Unis, au nom du Groupe 'JUSSCANNZ', déclara que cette première session du CRIC a été une réussite, qu'elle a permis de tirer beaucoup d'enseignements et qu'il était impatient d'aider à faire avancer le processus. L'Uruguay, au nom du GRULAC, déclara que la promotion de modèles de développement durable dans les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes est difficile, en raison des réalités environnementales, économiques et sociales de la région, et souligna la nécessité d'un soutien financier accru. Le Venezuela, au nom du G-77/Chine, déclara que la réunion a donné aux délégués une idée claire sur ce qui doit être accompli pour faire avancer la situation et des défis qui doivent être affrontés. Le délégué mit en relief le besoin, pour les pays industrialisés Parties et pour le FEM, de prendre au sérieux leurs engagements financiers envers le processus. La République Tchèque, au nom de l'Europe Centrale et de l'Est, nota l'importance de l'élaboration d'une Annexe Régionale pour l'Europe Centrale et de l'Est.

La Finlande, au nom de l'Union Européenne, mit en relief les nombreuses recommandations innovantes et enthousiastes faites pour une mise en œuvre plus efficace et plus effective de la CCD, précisant, toutefois, que l'action devait être, désormais, entreprise sur le terrain. Le délégué indiqua que des efforts devaient être fournis pour coordonner l'action avec le FEM. La Chine affirma que le CRIC avait besoin du soutien de toutes les Parties et qu'au fur et à mesure de son évolution, il sera à même de jouer un rôle de plus en plus important dans le processus de mise en œuvre. Il souligna la nécessité, pour le FEM, d'élaborer un plan d'exécution et de simplifier les procédures de financement des projets relevant de la CCD, et déclara que les futures sessions du CRIC doivent être plus équilibrées et couvrir les perspectives des pays en développement, des pays industrialisés et des organisations internationales pertinentes, de manière à garantir un examen complet de la mise en œuvre de la CCD.

Dans sa déclaration de clôture, le Président Biaou souligna que des mesures immédiates étaient indispensables, tout en gardant un œil sur les résultats à plus long terme. Il ajouta que la réunion a démontré que l'initiative du CRIC n'était ni une idée creuse ni une perte de temps, et se félicita de la reconnaissance de sa grande utilité. Le Président Biaou clôtura la session à 18h10.

LES CONCLUSIONS ET LES RECOMMANDATIONS CONCRETES CONCERNANT LES ETAPES A VENIR DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONVENTION

Pour la suite de la mise en œuvre de la CCD, le rapport du CRIC fournit une compilation des idées, suggestions et propositions avancées par les délégations durant la CRIC-1. La mise en application des recommandations de la CRIC-1, au niveau national, sous-régional, régional et international, doit avoir lieu après leur considération et adoption par la CdP-6. Le rapport présente des conclusions et des recommandations portant sur les sept sujets thématiques identifiés à la CdP-5, ainsi que des recommandations additionnelles concernant les étapes à venir de la mise en œuvre de la CCD.

LES PROCESSUS PARTICIPATIFS IMPLIQUANT LA SOCIÉTÉ CIVILE, LES ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET LES ORGANISATIONS COMMUNAUTAIRES DE BASE

S'agissant de ce sujet thématique, plusieurs conclusions et recommandations furent identifiées pour les mesures devant être prises, au niveau national, par les Parties, par le Secrétariat de la CCD et autres concernés. Elles appellent notamment à :

- la mise en place de mesures et d'incitations en faveur du

renforcement des capacités, en vue d'améliorer l'implication d'un large éventail de parties prenantes;

- l'élaboration de méthodologies et d'outils favorisant l'amélioration des processus participatifs;
- l'intégration des questions scientifiques dans les approches participatives, en vue de rapprocher les repères et les indicateurs, de l'utilisateur final;
- la mise en place de programmes éducationnels pertinents et de matériaux d'information appropriés;
- l'établissement de liens entre les campagnes de conscientisation et les programmes d'éducation et de recherche ciblant un large éventail de parties prenantes;
- l'accroissement des campagnes de sensibilisation en faveur d'un développement rural intégré et participatif;
- la focalisation de la campagne mondiale de conscientisation participative sur la reconnaissance de la menace que pose la dégradation des sols aux écosystèmes et moyens de subsistance, et de son impact géopolitique;
- la reconnaissance que les mesures préventives présentent un meilleur rapport coût-efficacité que les mesures de restauration; et
- l'encouragement du Secrétariat de la CCD à faciliter l'évaluation des processus participatifs à travers l'identification de critères et d'indicateurs appropriés.

LES CADRES OU ARRANGEMENTS LEGISLATIFS ET INSTITUTIONNELS

Pour ce sujet thématique, plusieurs conclusions et recommandations furent identifiées pour les mesures devant être prises, au niveau national, par les Parties, par le Secrétariat de la CCD et autres concernés. Elles appellent notamment à :

- traiter la question de l'intégration des PAN dans les cadres de planification appropriés, à travers des processus consultatifs;
- renforcer les capacités institutionnelles des correspondants nationaux;
- encourager la coopération entre les correspondants nationaux et les représentants locaux des agences de développement et les correspondants nationaux du FEM;
- encourager l'exercice de mise au point de la conformité de la législation nationale avec la CCD, par les Parties et les institutions intéressées;
- revoir les systèmes d'incitations, les régimes fonciers et les codes de protection des ressources naturelles pour y intégrer les mesures de lutte contre la dégradation des sols, la désertification et la sécheresse;
- déterminer les besoins en matière de renforcement des capacités et de formation dans le domaine de l'application et de l'harmonisation des lois;
- traiter le rôle du secteur privé dans la lutte contre la désertification, à travers la prise de mesures législatives tenant compte des droits en matière d'utilisation des terres et de sécurité des investissements;
- examiner la faisabilité et les avantages potentiels de la facilitation de l'accès des produits des zones arides des pays en développement Parties, aux marchés internationaux.

LA MOBILISATION ET LA COORDINATION DES RESSOURCES, A LA FOIS DOMESTIQUES ET INTERNATIONALES, Y COMPRIS LA CONCLUSION D'ACCORDS DE PARTENARIATS

Pour ce sujet thématique, plusieurs conclusions et recommandations furent identifiées pour les mesures devant être prises, au niveau national, par les Parties, par le Secrétariat de la CCD et autres concernés. Elles appellent notamment à :

- entreprendre une étude exhaustive pour fournir une perspective sur les besoins financiers de la CCD, en réponse aux préoccupations d'intérêt public, dans les domaines environnemental, économique, social et politique, concernant les coûts de l'inaction;
- déterminer, à titre indicatif, le niveau des ressources financières requises pour la mise en œuvre des programmes d'action, en vue d'élaborer un plan clair de l'affectation des ressources, avant la CdP-7;



- revoir et ajuster les politiques et les procédures bilatérales et multilatérales de manière à faciliter la participation dans les dialogues autour de la question du partenariat, aux fins de faciliter la mise en œuvre des programmes d'action relevant de la CCD;
- exprimer l'engagement gouvernemental en faveur de la CCD, à travers la garantie d'affectations budgétaires à la lutte contre la désertification et à l'atténuation des effets de la sécheresse;
- l'octroi d'une priorité aux affectations de ressources en vue de finaliser et/ou adopter les PAN, les PASR et les PAR;
- améliorer le niveau de réponse cohérente du système des Nations Unies dans le domaine de la promotion de la mise en œuvre de la CCD; et
- rattacher l'implication du secteur privé à l'identification des opportunités économiques et commerciales créées par un régime d'échange plus favorable pour les produits des zones arides.

LES LIENS ET LES SYNERGIES AVEC D'AUTRES CONVENTIONS ENVIRONNEMENTALES ET, LE CAS ECHEANT, AVEC LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT NATIONALES

Pour ce sujet thématique, plusieurs conclusions et recommandations furent identifiées pour les mesures devant être prises, au niveau national, par les Parties, par le Secrétariat de la CCD et autres concernés. Elles appellent notamment à:

- améliorer les efforts visant à intégrer la mise en œuvre des PAN dans les programmes nationaux de développement et d'investissement;
- s'assurer que les synergies sont établies au niveau du terrain, à travers la reconnaissance de l'interconnexion des cycles écologiques et la réalisation d'effets cumulatifs;
- s'assurer que la mise en œuvre des PAN établisse des liens avec les initiatives menées dans le cadre d'autres AEM;
- promouvoir les efforts visant à renforcer les capacités des parties prenantes à mener les programmes synergiques inscrits dans le cadre des PAN;
- inviter le Secrétariat de la CCD et d'autres Secrétariats pertinents, à apporter leur assistance à l'organisation de réunions conjointes entre les correspondants de la CCD, les responsables d'autres conventions et les correspondants nationaux du FEM; et
- améliorer la recherche dans le domaine des sciences sociales et les contributions dans la planification participative et synergique de l'occupation des sols.

LES MESURES DE MISE EN VALEUR DES SOLS DEGRADEES

Pour ce sujet thématique, plusieurs conclusions et recommandations furent identifiées pour les mesures devant être prises, au niveau national, par les Parties, par le Secrétariat de la CCD et autres concernés. Elles appellent notamment à:

- renforcer les liens entre les aides financières et techniques planifiées et destinées au soutien des initiatives menées dans les zones touchées et dans le cadre de la CCD, et poursuivre la coopération interministérielle;
- focaliser l'action visant à traiter les conditions écologiques et socioéconomiques locales, sur une échelle territoriale ou spatiale particulière, et promouvoir, au niveau local, la mise en œuvre d'activités et de projets de petites et moyennes tailles;
- renforcer les capacités dans le domaine de l'atténuation des effets de la sécheresse, y compris de l'adaptation des pratiques et techniques agricoles appropriées;
- prendre en ligne de compte les paramètres locaux, dans le traitement de la prévention de la dégradation des sols, des mesures de mise en valeur et de la gestion durable des terres;
- prévenir la dégradation des sols tout en veillant au maintien ou à l'accroissement de la génération de revenus;
- améliorer les incitations visant à soutenir la chaîne production, transformation et commercialisation des produits des ressources naturelles et améliorer leurs accès aux marchés nationaux et internationaux; et
- se focaliser sur l'analyse des causes de la dégradation des sols et sur l'élaboration de mesures de prévention parallèlement à

des mesures de réhabilitation.

LE SUIVI ET L'EVALUATION DE LA SECHERESSE ET DE LA DESERTIFICATION

Pour ce sujet thématique, plusieurs conclusions et recommandations furent identifiées pour les mesures devant être prises, au niveau national, par les Parties, par le Secrétariat de la CCD et autres concernés. Elles appellent notamment à:

- utiliser, de manière plus efficace, les données et les observations disponibles fournies par les centres mondiaux de modélisation climatique et des centres d'alerte précoce régionaux et nationaux;
- élaborer les principaux indicateurs biophysiques et socioéconomiques nécessaires au suivi de la mise en œuvre de la CCD, couvrir l'instauration de conditions favorables et l'impact des mesures mises en places, et refléter ces indicateurs dans les directives fournies aux Parties;
- ajuster les systèmes de suivi de manière à faciliter leur application dans des mesures concrètes en faveur de la lutte contre la désertification;
- intégrer les efforts visant à améliorer l'état de préparation aux situations de catastrophes naturelles dans le cadre de la Stratégie Internationale des Nations Unies pour la Réduction des Catastrophes, avec les programmes d'action de la CCD;
- mettre en application des conclusions des groupes spéciaux de la CST, conformément aux décisions pertinentes de la CdP;
- mettre à la disposition des pays en développement, les technologies de suivi et d'évaluation pertinentes; et
- encourager le Secrétariat de la CCD, l'Organisation Météorologique Mondiale et les agences partenaires intéressées à soutenir l'élaboration et la mise en application d'un programme d'alerte précoce exhaustif de dimension régionale.

L'ACCES DES PAYS TOUCHEES PARTIES, EN PARTICULIER DES PAYS EN DEVELOPPEMENT TOUCHEES PARTIES, AUX TECHNOLOGIES APPROPRIEES, A L'INFORMATION ET AU SAVOIR-FAIRE

Pour ce sujet thématique, plusieurs conclusions et recommandations furent identifiées pour les mesures devant être prises, au niveau national, par les Parties, par le Secrétariat de la CCD, le MM, les organisations multilatérales et bilatérales et autres concernés. Elles appellent notamment à:

- fournir un accès aux nouvelles technologies et au savoir-faire, des pays industrialisés vers les pays en développement;
- renforcer les institutions de recherche dans le domaine de l'élaboration d'approches et de technologies innovantes pour la mise en place des mesures à la fois préventives et curatives;
- exploiter les connaissances traditionnelles et le savoir autochtone pour le traitement des problèmes locaux;
- promouvoir les bonnes pratiques, à travers la CST et son groupe d'experts, les 'NCB' et les médias;
- soutenir le renforcement des capacités et l'affectation de financements pour l'amélioration de la coopération sud-sud et nord-sud;
- promouvoir la mise en réseau des institutions scientifiques, l'échange d'expertise, le transfert des technologies et les formations universitaires, à travers les PASR et les PAR;
- soutenir les bonnes pratiques dans le domaine de la lutte contre la désertification et la mise en application des recommandations et des priorités dégagées par la CST, à travers les PTN; et
- organiser les futures sessions du CRIC de manière à faciliter les contributions apportées par la CST et son groupe d'experts.

LES PROCESSUS ET PROCEDURES D'EVALUATION DE LA COMMUNICATION DES DONNEES, Y COMPRIS CELLES CONCERNANT LA MOBILISATION ET L'UTILISATION DES RESSOURCES FINANCIERES, AINSI QUE LES PROCESSUS ET PROCEDURES D'EVALUATION DE LA QUALITE ET DU FORMAT DES RAPPORTS

Dans l'identification des étapes à venir et des mesures devant être prises par les Parties et par le Secrétariat de la CCD, le CRIC recommanda, entre autres:

- la mise à jour des données fournies au CRIC, à travers les



- profils élaborés dans les rapports nationaux;
- la fourniture des données concernant l'état et la dynamique du processus de la CCD et des progrès enregistrés dans le domaine de la lutte contre la désertification au niveau national;
- l'encouragement de l'implication effective de la société civile dans l'évaluation des progrès;
- la facilitation d'un examen approfondi des rapports nationaux soumis au CRIC, de manière à promouvoir une évaluation plus concrète de la mise en application de la CCD sur le terrain, au niveau national, qui doit mettre en exergue, entre autres, l'utilité des leçons apprises dans les domaines de la mise en valeur des terres, de l'amélioration des moyens de subsistance et de l'amélioration de la gouvernance environnementale, et la focalisation sur les effets des mesures mises en place; et
- la facilitation d'un examen conjoint de la mise en œuvre de la CCD par l'ensemble des Parties, dans le contexte des Annexes de mise en application régionales et la soumission des conclusions et des résultats, à la CdP-7.

L'EFFICACITE ET L'EFFICIENCE DES MESURES VISANT A ATTEINDRE L'UTILISATEUR FINAL DES RESSOURCES NATURELLES

Dans l'identification des étapes à venir et des mesures devant être prises par les Parties, le CRIC recommanda, entre autres:

- d'impliquer le gouvernement central, des collectivités locales, des OCN et du secteur privé dans des processus consultatifs visant à établir des liaisons et à orienter les décideurs;
- de renouveler l'intérêt et le soutien en faveur de la dissémination des technologies appropriées en matière de gestion des eaux et des sols, au niveau communautaire; et
- d'intensifier, dans le cadre des PAN, les activités ayant trait à l'éducation, au renforcement des capacités et à la formation des formateurs, en ciblant les parties prenantes importantes au niveau locales, tels que les femmes et les jeunes.

LA SYNTHÈSE DES BONNES PRATIQUES, DES EXPERIENCES ACQUISES ET DES LEÇONS APPRISSES ET LES VOIES ET MOYENS DE PROMOUVOIR LES ECHANGES D'EXPERIENCES ET D'INFORMATIONS ENTRE LES PARTIES ET L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS ET AUTRES ORGANISATIONS INTERESSEES

Dans l'identification des étapes à venir et des mesures devant être prises par les Parties et par le Secrétariat de la CCD et la CdP, le CRIC recommanda, entre autres:

- de convertir les initiatives participatives de dimension locale et/ou les approches synergiques probantes en programmes nationaux, à travers les processus institutionnels facilités par la CCD;
- de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de travail exhaustifs portant sur les bonnes pratiques et sur l'inventaire des connaissances traditionnelles ayant rapport avec les annexes régionales de la CCD;
- d'inviter les centres d'excellence régionaux et sous-régionaux à établir des liens avec le processus de la CCD, en vue de promouvoir les synergies entre les AEM;
- de procéder à la collecte et à la dissémination des cas de réussite, par le Secrétariat, à travers le site web de la CCD et d'autres moyens; et
- d'orienter les efforts vers l'élaboration d'une synthèse des expériences acquises dans le domaine des mécanismes d'encouragement de l'amélioration de l'utilisation des eaux et des sols, de la gouvernance environnementale et de la décentralisation des processus décisionnels ayant trait à la gestion des ressources naturelles.

LES QUESTIONS EMERGENTES ET LES DEFIS A RELEVÉR, DECOULANT DE LA MISE EN ŒUVRE DES AJUSTEMENTS NECESSAIRES A L'ELABORATION DES PROCESSUS ET A L'EXECUTION DES PROGRAMMES D'ACTION

Dans l'identification des étapes à venir et des mesures devant être prises par CdP, les Parties, la CST et le FEM, le CRIC recommanda, entre autres:

- d'encourager la mise en œuvre de la CCD à travers la réalisation des objectifs du Plan de Mise en Application du SMDD et des Objectifs de Développement du Millénaire;
- d'accorder une priorité à la lutte contre la désertification et la sécheresse, et d'intégrer ces questions dans les forums de négociation plus larges et dans les réunions ministérielles;
- d'intensifier, dans le cadre de la CST, la coopération scientifique dans le domaine des changements climatiques;
- d'éviter la création d'instruments de planification parallèles ayant des objectifs similaires à ceux de la CCD;
- d'appliquer les PAN en guise de plate-forme pour le cadre itératif à moyen terme devant régir la lutte contre la dégradation des sols et contre la sécheresse, et la promotion des synergies et de l'utilisation durable des sols;
- de s'assurer que le FEM fournit un renforcement des capacités et une assistance technique permettant le test des méthodologies de programmation intégrative et participative destinées à habiliter les communautés locales à mettre en œuvre les programmes de lutte contre la désertification et à promouvoir l'utilisation durable des terres; et
- d'inviter la CdP-6, à considérer les recommandations et à entreprendre l'action appropriée par rapport au processus consultatif conduit par le pays pour la concrétisation de ses engagements dans le cadre de la CCD.

LES VOIES ET MOYENS DE PROMOUVOIR LE TRANSFERT DES TECHNOLOGIES ET DU SAVOIR-FAIRE

Dans l'identification des étapes à venir et des mesures devant être prises par la CdP et les Parties, le CRIC recommanda, entre autres:

- d'inviter la CdP à prendre, sur la base des recommandations de la CST et de son groupe d'experts, des mesures appropriées au sujet de l'accès au transfert des technologies, à l'information et au savoir-faire; et
- d'améliorer les mesures politiques et les incitations, pour encourager le secteur privé à s'impliquer activement dans le soutien de la coopération scientifique et technologique.

LES RECOMMANDATIONS CONCERNANT LE FINANCEMENT DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA CCD PAR LES AGENCES ET LES INSTITUTIONS MULTILATERALES, Y COMPRIS LE FEM

Dans l'identification des étapes à venir et des mesures devant être prises par la CdP, la CST et les organisations bilatérales et multilatérales, le CRIC recommanda, entre autres:

- d'encourager la CdP à prendre les mesures appropriées par rapport à la décision du SMDD et de la Deuxième Assemblée du FEM concernant la disponibilité du FEM à servir comme mécanisme de financement de la CCD;
- de demander à la CdP de considérer les recommandations du CRIC quant à la détermination des questions devant être traitées dans la mise en application du nouveau programme opérationnel du FEM dans le domaine de la lutte contre la dégradation des sols;
- d'encourager les institutions membres de la Commission de Facilitation du MM, à soutenir l'accroissement de la mobilisation des ressources;
- de faciliter l'examen, par la CdP-6, des politiques, des modalités opérationnelles et autres activités du MM; et
- de fournir un soutien aux petits Etats insulaires en développement, pour la mise en œuvre de la CCD.

BREVE ANALYSE DE LA CRIC-1

La CdP-5 a été un tournant pour la Convention sur la Lutte Contre la Désertification (CCD), tournant au cours duquel, le processus est passé de sa phase de planification à sa phase de mise en œuvre actuelle. Le nouveau pôle de focalisation était clair tout au long de la CRIC-1, les participants ayant travaillé ensemble dans un esprit positif de coopération, procédant à des échanges de données et essayant d'avancer en se basant sur les enseignements tirés de l'expérience des différentes régions du globe. Mais le CRIC avait également pour responsabilité, de procéder à l'examen de la



mise en œuvre de la CCD et d'élaborer pour la CdP, un rapport sur les progrès accomplis dans la lutte contre la désertification. Et c'est là, où se situent ses insuffisances.

Durant la CRIC-1, nombre de dilemmes récurrents ont fait surface. Sur le plan conceptuel, il y avait une certaine incertitude sur le véritable mandat de la réunion, sur la direction que le CRIC devait prendre et sur la profondeur appropriée que devait revêtir l'examen des thèmes à couvrir. Sur le plan procédural, il y avait des doutes quant à la manière dont la réunion était structurée et quant au rôle des ONG dans le processus. D'une manière générale, les débats n'étaient pas articulés sur l'application des données et des indicateurs scientifiques ou quantitatifs capables de permettre une détermination de l'étendue du succès de la CCD à inverser le phénomène de la dégradation des sols. Seul, le temps dira si le CRIC est en mesure d'être un organe efficace pouvant être chargé d'un examen critique mais, à juger par la CRIC-1, il est clair que cela risque d'être un processus long et ardu.

LES CONSIDERATIONS CONCEPTUELLES: TROUVER LE MANDAT DU CRIC

L'une des principales préoccupations exprimées par bon nombre d'observateurs durant la réunion, portait sur le point de savoir si le CRIC a, oui ou non, répondu aux objectifs que lui avait assigné la CdP-5 dans l'annexe de la Décision 1/COP.5. En bref, les objectifs du CRIC consistaient: à aider la CdP dans l'évaluation de la mise en œuvre de la CCD, à la lueur de l'expérience acquise aux niveaux national, sous-régional, régional et international, à faciliter les échanges d'informations sur les mesures adoptées par les Parties, à tirer des conclusions et à proposer à la CdP, des recommandations concrètes concernant les étapes à venir de la mise en œuvre de la CCD. Le format structurel donné à la réunion était de nature à faciliter la réalisation de ces objectifs; Il se trouve, toutefois, que dans leur conduite des agendas politique et financier, outre le fait de s'être attardées sur des questions qui n'avaient rien à voir avec les thèmes établis par la CdP, les Parties ont, pour certains, donné l'impression de n'avoir guère conscience du travail qu'on attendait d'eux, pour d'autres, simplement fait montre d'une volonté d'ignorer le but de la réunion. Cela s'est révélé de manière évidente dans l'élaboration des recommandations qui devaient être transmises à la CdP, au cours de laquelle certains délégués ont tenté de remettre en question le contenu du rapport provisoire. Les références aux engagements susceptibles d'être perçus comme émanant des recommandations ont été contestées, les délégués s'éloignant de leur mandat consistant à élaborer un rapport sur l'avancement des travaux du CRIC.

TROUVER LA DIRECTION DU CRIC

Les événements qui ont eu lieu entre la CdP-5 et la CRIC-1, notamment, la Quatrième Réunion Ministérielle de l'OMC, la Conférence Internationale sur le Financement du Développement, le Sommet Alimentaire Mondial+5, le Sommet du G-8, le SMDD et la Deuxième Assemblée du FEM, ont fait naître l'espoir de voir le CRIC agir pour l'avancement de la mise en œuvre, de manière efficace et orientée vers l'action, mais la réalité est que les délégués se sont montrés divisés, entre ceux qui voulaient voir le CRIC être consacré à l'examen exhaustif des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la CCD et ceux qui souhaitaient utiliser la réunion comme un atelier d'échange d'informations.

Les participants qui voulaient voir le CRIC procéder à un examen critique de la mise en œuvre de la CCD ont trouvé que les présentations, faites durant la première semaine, donnaient une idée sur les programmes mis en place par les Parties, mais qu'elles fournissaient peu d'indications objectives quant aux progrès palpables réalisés sur le terrain. Certains délégués ont expliqué que compte tenu de la diversité des circonstances et des conditions des pays et des interprétations possibles, il était difficile d'appliquer des normes objectives, car cela risque d'aboutir à des obligations inéquitables pour nombre de pays touchés Parties, et qu'en outre, le manque des capacités humaines et financières, nécessaires à l'application de ces normes, pose problème. Reste, cependant, que dépourvu d'éléments d'objectivité, en terme de repères à la fois

biophysiques et socioéconomiques, le travail d'évaluation s'est transformé en une simple célébration des politiques et des programmes nationaux.

L'accent placé sur l'échange d'informations a été bien accueilli par plusieurs délégations, mais le degré d'applicabilité de bon nombre des leçons apprises à travers les régions, risque d'être bien faible. Les conditions particulières des pays ne permettent pas toujours d'accommoder les enseignements tirés des expériences menées ailleurs, et cela remet en question l'efficacité de l'approche basée sur la conduite d'études de cas. L'orientation prise par la réunion a été influencée par la décision du Bureau du CRIC d'avoir recours à des études de cas, focalisant ainsi l'attention sur les échanges d'informations au lieu de la concentrer sur les recommandations devant être présentées à la CdP. En fait, le temps imparti à l'élaboration des recommandations a été relégué à l'avant dernière journée de la réunion, dans un comité de rédaction limité à un nombre restreint de représentants des Parties.

LES THEMES COUVERTS

Les thèmes sélectionnés à la CdP-5, étaient focalisés sur les principaux éléments nécessaires à jeter de solides fondations pour la mise en œuvre de la CCD, mais bon nombre de questions cruciales en étaient exclues. Parmi ces dernières, plusieurs points fondamentaux, considérés par certains observateurs comme devant être examinés avant l'édification des structures de la mise en œuvre, basées sur les sujets thématiques abordés à la CRIC-1. Les questions concernant les régimes fonciers, l'agriculture, le pastoralisme, la pauvreté et la sécurité alimentaire, doivent dans bien des cas, être traitées avant que les technologies, la mobilisation des ressources et les cadres législatifs et institutionnels soient fermement établis.

Plusieurs participants ont fait part de leur déception quant au caractère superficiel de la portée des thèmes couverts, les débats ayant évité d'aborder les causes profondes des problèmes posés. Les discussions ont été axées, de manière particulière, sur des questions ayant trait aux seuls pays en développement touchés Parties. Les thèmes englobant la question de la mobilisation et la coordination des ressources, ont évité l'ouverture d'un débat significatif sur les causes d'un nombre important des problèmes posés, telles que celle de l'impact des subventions agricoles accordées dans les pays industrialisés. D'autres participants ont recommandé que soient examinés, non seulement les cas de réussite, mais également les cas d'échecs.

LES CONSIDERATIONS PROCEDURALES: LA STRUCTURE DE LA REUNION

Pour des discussions plus approfondies et des échanges d'informations plus exhaustifs, des séances de travail plus longues dans des groupes plus restreints auraient sans doute été plus efficaces. Des groupes de travail thématiques, tenus en simultanée et regroupant des participants issus de toutes les régions auraient pu répondre aux réserves exprimées, en une période de temps bien plus courte (et aux préoccupations des participants qui estiment qu'une réunion de deux semaines entières revient un peu cher et qu'elle exclu ceux qui ne disposent pas d'assez de fonds). Mais tel qu'il a été conduit, le processus a, semble-t-il, empêché de fait les délégations de petites tailles, de participer à toutes les séances de travail qui les intéressaient, et, sans interprètes, a même été jugé discriminatoire.

Quelques délégués ont recommandé de couvrir un nombre moins élevé de thèmes et d'autres ont suggéré de couvrir davantage de thèmes, mais avec un nombre moins élevé de présentations pour chacun d'entre eux. Une focalisation plus équilibrée sur les activités des pays industrialisés, des pays en développement, des organisations intergouvernementales et des ONG, aurait également donné aux délégués une vue plus exhaustive des problèmes. Dans les présentations, les grandes lignes directrices du CRIC étaient, d'une manière générale, suivies, mais les débats qui les suivaient ont fréquemment viré à des séances de déclaration de positions politiques, faisant dévier la réunion de son cours normal. La première semaine a été entièrement consacrée à la présentation d'études de cas par les différentes régions de la CCD, dont chacune portait sur l'un des sept sujets thématiques identifiés à la CdP-5. Avec un



programme rigoureux comprenant chaque jour, 12 exposés, suivis par des questions posées par une audience composée de plus de 180 participants, le temps était plutôt serré.

Les contraintes de temps ont fait que les présentations étaient souvent trop générales ou un peu fragmentées et les discussions peu efficaces. Les débats étaient aussi, souvent redondants et n'ont, à aucun moment, réussi à appréhender les sujets de différents angles, tels que, par exemple, de la perspective des organisations intergouvernementales ou celle des ONG. Les réunions régionales tenues avant le CRIC avaient permis la conduite de discussions approfondies entre les participants, mais les enseignements qui en avaient été tirés, n'ont pas été vraiment reflétés dans les présentations coincées par le temps faites au CRIC.

OU SONT PASSES LES ONG?

Dans une convention sensée être axée sur les besoins des pauvres, le fait que leurs voix n'étaient pas entendues dans les discussions, était frappant. Dans les débats, en effet, un accent significatif a été placé sur l'amélioration de la participation des populations locales dans le processus de la CCD, mais les voix de leurs représentants n'ont pas été beaucoup entendues. Quelques participants ont suggéré, de manière officieuse, qu'engager les ONG à élaborer et à présenter au CRIC, un rapport sur l'état d'avancement des PAN, sur la base des expériences vécues par les populations locales, pouvait résoudre à la fois le problème de l'objectivité des rapports et celui de l'absence des voix locales. D'autres ont exprimé des doutes quant à la question de savoir dans quelle mesure les ONG pouvaient représenter ces intérêts.

En fait, seul un petit nombre des ONG accréditées auprès de la CCD était présent à la CRIC-1. Cela était peut-être dû au manque de volonté politique – pas tellement dans les pays touchés du Sud, mais dans les pays donateurs du Nord. Seuls, deux pays ont apporté une aide financière aux ONG pour prendre part à la réunion. La durée de la réunion a sans doute également fait que le coût de participation était trop élevé pour nombre d'ONG intéressées.

EN ROUTE POUR LA CRIC-2

La CCD est souvent perçue comme étant "la sœur pauvre" des AEM et, dans l'esprit de certains participants, la création d'un organe subsidiaire était un effort consenti pour la hausser aux niveaux de la Convention-Cadre sur les Changements Climatiques et de la Convention sur la Diversité Biologique. Cependant, plusieurs participants ont souligné que l'organe subsidiaire doit remplir une fonction utile en fournissant des conseils à la CdP. Qu'il doit non seulement servir de mécanisme d'échange d'informations, mais procéder également à l'examen critique de la mise en œuvre de la CCD et présenter, à la CDP, des rapports exhaustifs sur les progrès réalisés.

En tant que point de départ du processus d'évaluation de la mise en œuvre, la CRIC-1 a permis de dégager des enseignements, non seulement concernant la mise en application de la CCD, mais aussi sur la manière d'améliorer la structure des réunions du CRIC, elles-mêmes. Il est clair que la profondeur des débats et l'objectivité des évaluations auraient pu être de meilleure qualité. Pour certains participants, la réunion a fourni des moyens réalistes utiles à l'amélioration de la mise en œuvre de la CCD. Pour d'autres, elle a été simplement l'occasion de solliciter des financements bilatéraux et d'exprimer des positions politiques. Reste qu'avec le temps et un peu plus d'expérience, il est certain que les participants parviendront à une meilleure compréhension de leurs mandats et à réaliser des progrès significatifs dans l'évaluation de la mise en œuvre de la CCD. Mais, pour cela, le CRIC doit d'abord déterminer ce qu'il voudrait être: Un forum consacré à l'amélioration de la prise de conscience et à l'échange d'informations ou une entité d'évaluation critique.

A SUIVRE D'ICI LA CDP-6

HUITIEME REUNION DE L'ORGANE SUBSIDIAIRE DE CONSEIL SCIENTIFIQUE, TECHNIQUE ET TECHNOLOGIQUE DE LA CDB: La huitième réunion de l'Organe Subsidiaire de Conseil Scientifique, Technique et Technologique de la Convention sur la Diversité Biologique (SBSTTA-8) se tiendra du 10 au 14 mars 2003, à Montréal, au Canada. Pour de plus amples renseignements, contacter: CBD Secretariat; tel: +1-514-288-2220; fax: +1-514-288-6588; e-mail: secretariat@biodiv.org; Internet: <http://www.biodiv.org>

TROISIEME FORUM MONDIAL SUR L'EAU: Le Troisième Forum Mondial sur L'Eau est prévue du 16 au 23 mars 2003, simultanément à Kyoto, Shiga et Osaka, au Japon. La Conférence Ministérielle qui s'y rapporte se déroulera les 22 et 23 mars 2003, à Kyoto. Pour d'autres détails, contacter the WWC Secretariat; tel: +81-3-5212-1645; fax: +81-3-5212-1649; e-mail: office@water-forum3.com; Internet: <http://www.worldwaterforum.org>

NEUVIEME CONFERENCE ANNUELLE INTERNATIONALE SUR LA RECHERCHE EN MATIERE DE DEVELOPPEMENT DURABLE, 2003: La Neuvième Conférence Annuelle Internationale sur la Recherche en matière de Développement Durable aura lieu les 24 et 25 mars 2003, à Nottingham, au Royaume-Uni. Pour plus d'informations, contacter: Elaine White; tel: +44 (0)1274 530408; fax: +44 (0)1274 530409; e-mail: elaine@erpenv.demon.co.uk; Internet: <http://www.erpenvironment.org>

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES MOYENS DE SUBSISTANCE EN MILIEU RURAL, LES FORETS ET LA BIODIVERSITE: La conférence Internationale sur les Moyens de Subsistance en Milieu Rural, les Forêts et la Biodiversité, se déroulera du 19 au 23 mai 2003, à Bonn, en Allemagne. Pour plus de renseignements, contacter: William Sunderlin, Center for International Forestry Research; tel: +251-622-622; fax: +251-622-100; e-mail: w.sunderlin@cgiar.org; Internet: <http://www.cifor.cgiar.org/shared/template/events.asp>

TROISIEME SESSION DU FORUM DES NATIONS UNIES SUR LES FORETS: La Troisième Session du Forum des Nations Unies sur les Forêts (FNUF-3) est prévue du 26 mai au 6 juin 2003, à Genève, en Suisse. Pour plus de détails, contacter: Mia Soderlund, UNFF Secretariat; tel: +1-212-963-3262; fax: +1-212-963-4260; e-mail: unff@un.org; Internet: <http://www.un.org/esa/sustdev/forests.htm>

XIIème CONGRES MONDIAL SUR LA FORESTERIE: Le XIIème Congrès Mondial sur la Foresterie se tiendra du 21 au 28 septembre 2003, dans la ville de Québec, au Canada. Pour plus de détails, contacter: The Congress Secretariat; tel: +1 (418) 694-2424; fax: +1 (418) 694-9922; e-mail: sec-gen@wfc2003.org; Internet: <http://www.cfm2003.org/page.php?c=en/index.html>

CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES SAVANES ET LES FORETS PARTIELLEMENT ARIDES DES REGIONS TROPICALES: ECOLOGIE, ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT: La Conférence Internationale sur les Savanes et les Forêts Partiellement Arides des Régions Tropicales se déroulera du 14 au 20 septembre 2003, à Edinburgh, en Ecosse. Pour de plus amples informations, contacter: Edinburgh Centre for Tropical Forests; tel: +44 (0)131 440 0400; fax: +44 (0)131 440 4141; e-mail: savanna-conference@ectf-ed.org.uk; Internet: <http://www.ectf.co.uk>

CdP-6 DE LA CCD: La sixième session de la Conférence des Parties de la Convention pour la Lutte Contre la Désertification est prévue en septembre 2003, à La Havane, à Cuba. Pour plus de renseignements, contacter: CCD Secretariat; tel: +49-228-815-2800; fax: +49-228-815-2898/99; e-mail: secretariat@unccd.int; Internet: <http://www.unccd.int>